

**LA COMMISSION INTERNATIONALE
ANGLICANE/CATHOLIQUE ROMAINE
POUR L'UNITÉ ET LA MISSION
GRANDIR ENSEMBLE DANS L'UNITÉ ET LA MISSION
2006**

AVANT-PROPOS

En mai 2000, le Dr George Carey, Archevêque de Cantorbéry, et le Cardinal Edward Cassidy, Président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, ont convoqué une rencontre d'évêques de nos deux Communions, qui s'est tenue à Mississauga (Canada), dans le but de rechercher un moyen de faire progresser les relations actuelles entre la Communion anglicane et l'Église catholique romaine*.

Ce fut une rencontre pleine d'espoir pour les rapports futurs entre les deux Communions, marquée par une reconnaissance de tout ce que nous avons en commun dans notre foi et notre vie ecclésiale chrétiennes.

Au terme de cette réunion, les évêques ont convenu qu'un nouvel organisme devrait être créé pour promouvoir nos relations en cherchant à traduire notre accord manifeste dans la foi en une vie et une mission communes. Cette Commission serait très différente de l'actuel dialogue théologique de la Commission internationale anglicane - catholique romaine (ARCIC). On envisage plutôt une commission d'évêques qui se concentrerait sur les accords identifiés par l'ARCIC, précisément pour en déduire comment ils nous poussent au témoignage et à la mission en commun dans le monde.

La Commission internationale anglicane - catholique romaine pour l'unité et la mission (IARCCUM) a été créée en 2001 et, depuis lors, son travail a été de réaliser le programme de mission convenu à Mississauga. La force des événements, en particulier les difficultés dans la vie de la Communion anglicane, a pesé sur le travail de la Commission : quelques-unes d'entre elles sont exposées en détail au paragraphe 6.

Ce texte n'est pas une déclaration officielle de l'Église catholique romaine ni de la Communion anglicane. Ce que l'IARCCUM présente ici est un exposé conçu pour promouvoir la discussion et la réflexion. C'est cependant quelque chose de plus : c'est un appel à l'action, basé sur une juste évaluation de ce qui a été accompli dans notre dialogue. Malgré notre actuelle « communion imparfaite », nous pensons qu'il existe suffisamment de terrain commun pour bien réfléchir à notre manière de travailler ensemble. L'IARCCUM, en tant que commission épiscopale, offre des conseils pratiques sur comment promouvoir et faire avancer de façon appropriée la collaboration œcuménique anglicane et catholique romaine. Bien que ce texte ait été préparé par des évêques et qu'il s'adresse en premier lieu à des évêques, nous espérons qu'à leur tour les évêques engageront le clergé et les laïcs à relever les défis présentés dans le texte, dans une forme adaptée aux conditions locales.

Quarante années se sont écoulées depuis que l'Archevêque Michael Ramsay a rendu la première visite officielle d'un Archevêque de Cantorbéry au Pape, dans ce cas le Pape Paul VI, depuis la Réforme. Avant les divisions de la Réforme nous avons connu quinze

cents ans de communion dans la foi et le témoignage. Les temps sont mûrs pour une réflexion qui conduise à une action intensifiée. En tant que coprésidents de l'IARCCUM, nous recommandons ce document à une étude et une action conjointes, et nous demandons que l'Esprit-Saint de Dieu veuille continuer de nous rapprocher toujours davantage de cette unité pour laquelle le Christ a prié et à laquelle aspirent anglicans et catholiques romains.

✝ John Bathersby,
Archevêque de Brisbane, Coprésident catholique romain

✝ David Beetge,
Évêque du Highveld, Coprésident anglican

Fête de saint François, 4 octobre, 2006

PREMIÈRE PARTIE

LES RÉALISATIONS DU DIALOGUE THÉOLOGIQUE

ANGLICAN-CATHOLIQUE ROMAIN

Introduction : engagement à l'unité et à la mission

1. Anglicans et catholiques romains¹ sont d'accord que Dieu désire l'unité visible de tous les chrétiens et que cette unité fait elle-même partie de notre témoignage. Nos Églises partagent l'engagement à travailler pour cette unité dans la vérité, pour laquelle le Christ a prié (Jn 17). Chacun de nous l'a exprimé dans ses propres déclarations intérieures et, depuis 1966, Papes et Archevêques de Cantorbéry ont confirmé cet objectif de la restauration de l'unité visible et de la pleine communion ecclésiale dans leurs Déclarations communes².

2. C'est dans ce but qu'en 1966, le Pape Paul VI et l'Archevêque Michael Ramsay ont appelé à instaurer un dialogue théologique. Depuis, la Commission internationale anglicane - catholique romaine (ARCIC) a produit une série de déclarations communes concernant les questions sur lesquelles l'accord est indispensable, si les deux Communions veulent vivre en unité visible. La première série de déclarations publiées ensemble sous le titre *Rapport final*, couvre les domaines de l'Eucharistie, du ministère et de l'ordination, et de l'autorité³. Le *Rapport final* a été soumis aux autorités des deux Communions et a obtenu des réponses officielles. La Communion anglicane a reconnu que les déclarations sur l'Eucharistie et le ministère « sont substantiellement conformes à la foi des anglicans »⁴. Une première réponse catholique romaine demandait une étude ultérieure dans les deux domaines en question⁵. Par la suite, l'Église catholique romaine a jugé que les éclaircissements élaborés par une sous-commission de l'ARCIC avaient considérablement renforcé l'accord dans ces deux domaines⁶. Les deux Communions ont constaté une convergence sur la question de l'autorité, tout en reconnaissant, comme l'ARCIC elle-même l'avait fait, que des questions importantes restaient à examiner⁷. La seconde phase de l'ARCIC a poursuivi la recherche d'autres points d'accord dans la foi concernant le salut et la justification, l'ecclésiologie, la morale, l'autorité et la place de Marie dans la vie de l'Église. Ces documents n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation officielle de la part des Églises⁸. Par ces quarante années de dialogue théologique, anglicans et catholiques romains se sont rapprochés les uns des autres et ont fini par constater que ce qu'ils ont en commun est beaucoup plus important que les choses sur lesquelles ils diffèrent.

3. Travaillant la main dans la main dans le dialogue théologique, les rapports entre anglicans et catholiques romains ont évolué de diverses manières. Comme l'ont fait remarquer l'Archevêque George Carey et le Pape Paul VI, « dans de nombreux endroits du monde, les anglicans et les catholiques romains se reconnaissent mutuellement comme frères et sœurs dans le Christ et expriment cette reconnaissance à travers la prière commune, l'action commune et le témoignage commun »⁹. Dans divers contextes, anglicans et catholiques romains s'efforcent de témoigner ensemble face aux changements rapides, à la globalisation et à la fragmentation, au sécularisme croissant, à l'apathie religieuse et à la confusion morale. En quelques endroits, des évêques anglicans et catholiques romains se rencontrent régulièrement pour se consulter et prier ensemble. Des représentants de chaque tradition sont invités comme observateurs aux assemblées conciliaires de l'autre. Depuis le Concile Vatican II, les Archevêques de Cantorbéry et les Papes se sont fréquemment rencontrés et ont prié ensemble pour

l'Église et pour le monde. Leurs déclarations communes attestent le degré de communion qu'ils partagent déjà, ainsi que l'urgence de continuer à avancer ensemble sur le chemin clé l'unité visible.

Un pas de plus

4. En mai 2000, s'appuyant sur les réflexions du Pape Jean-Paul II et de l'Archevêque George Carey dans leur Déclaration commune de 1996, le Cardinal Cassidy et l'Archevêque de Cantorbéry convoquèrent une réunion d'évêques à Mississauga au Canada. Le but était d'examiner l'impératif de réconciliation et d'apaisement entre chrétiens dans un monde brisé et divisé à l'aube d'un nouveau millénaire, d'évaluer les progrès accomplis dans les rapports anglicans-catholiques romains et de planifier la future marche à suivre. Le groupe d'évêques a concentré son attention sur la relation spéciale entre les deux Communions, qui a été mentionnée dans *Unitatis redintegratio*, le Décret sur l'œcuménisme du Concile Vatican II, « parmi celles (les Communions séparées du Siège romain à l'époque de la Réforme) qui gardent en partie les traditions et les structures catholiques romaines, la Communion anglicane occupe une place particulière »¹⁰.

5. En priant et en méditant ensemble sur les Saintes Écritures, les évêques ont redécouvert le degré de communion spirituelle qu'ils partageaient déjà dans un héritage liturgique commun, ainsi que leur douleur due à leur incapacité à recevoir ensemble la Sainte Communion dans l'Eucharistie. Passant en revue les déclarations théologiques communes de l'ARCIC et les réponses officielles des deux Communions au sujet de ce travail, ils ont apprécié « le très haut degré d'accord dans la foi existant déjà entre nous ». Les évêques ont pu prendre conscience qu'en dépit des différences qui subsistent, la foi que partagent anglicans et catholiques romains « n'est pas simplement établie de façon formelle par notre baptême commun dans le Christ, mais qu'elle représente déjà une communion riche et vivifiante à facettes multiples »¹¹. En réexaminant ensemble les rapports dans les différentes régions du monde, ils ont été encouragés par des exemples de collaboration, en particulier dans l'action pour la justice sociale et la pastorale commune. En même temps, ils ont observé que le degré de foi que nous partageons actuellement nous permet de nous unir plus étroitement pour la mission en commun dans notre monde fragmenté, et que notre désunion nuit inévitablement à la mission de l'Église. Ils ont appelé les Églises à entreprendre un nouveau stade de nos rapports, marqué par « une communion d'engagement à notre mission commune dans le monde (Jn 17,23) »¹².

6. En reconnaissant ce degré de communion, les évêques réunis à Mississauga ont présenté une vision de ce qui pourrait caractériser le nouveau type de rapport :

Nous pensons que le moment est venu pour les autorités de nos deux Communions de reconnaître et de sanctionner cette nouvelle étape par la signature d'une Déclaration commune d'accord. Cette Déclaration établirait : notre but commun qui est celui de l'unité ; une reconnaissance du consensus de foi que nous avons déjà atteint et un réengagement à une vie et à un témoignage communs¹³.

Toutefois, depuis cette rencontre, les églises de la Communion anglicane sont entrées dans une nouvelle période de disputes causées par l'ordination épiscopale d'une personne vivant un rapport homosexuel ouvertement reconnu et par l'autorisation des Rites de bénédiction publics d'unions entre personnes du même sexe. Ces questions ont accru la réflexion sur la nature des relations entre les Églises de la Communion. La

Communion anglicane a agi en examinant ces difficultés, notamment dans le *Rapport de Windsor* de 2004. Il convient de noter que dans ce processus, les anglicans ont recherché l'assistance positive de leurs partenaires œcuméniques, y compris l'Église catholique romaine¹⁴. En outre, les relations œcuméniques se sont compliquées lorsque des propositions faites au sein de l'Église d'Angleterre ont focalisé l'attention sur la question de l'ordination des femmes à l'épiscopat, qui est une partie établie du ministère dans certaines provinces anglicanes.

7. Le contexte actuel, qui augmente les différences qui existent entre nos deux Communions, n'est pas le moment approprié pour entreprendre le nouveau stade officiel de relations envisagé par les évêques à Mississauga. Néanmoins, il faut reconnaître que les progrès en vue d'un accord dans la foi réalisés à travers le dialogue théologique ont été considérables, mais que dans les quatre dernières décennies, nous n'avons fait que commencer à donner une expression tangible aux indéniables éléments de foi commune. Même dans une période d'incertitude, la mission que le Christ nous a confiée nous oblige et nous force à chercher de nous engager plus profondément et plus amplement dans un partenariat pour la mission, ajouté au témoignage et à la prière en commun.

8. En élaborant le texte de cette déclaration, la Commission internationale anglicane-catholique romaine pour l'unité et la mission (IARCCUM) est très consciente de ne pas avoir résolu tous les problèmes soulevés par les évêques à Mississauga ; mais, sans jamais oublier que le Christ continue de nous stimuler vers l'unité, la Commission s'est efforcée d'entreprendre ce qui était approprié dans le contexte actuel. Dans le but de renouveler l'enthousiasme que nous partageons à Mississauga, de le transmettre dans le futur et d'apporter un témoignage commun à nos sociétés sécularisées, nous devons être honnêtes en abordant et en cherchant à résoudre des problèmes récents. Nous croyons que cela peut se faire si nous restons fidèles à notre riche héritage commun et aux résultats déjà obtenus à travers notre dialogue. En plus de tout ce que nous pouvons et devons faire, nous sommes confiants dans l'Esprit-Saint pour que Celui qui a commencé notre pèlerinage vers l'unité et la mission commune le conduise à son accomplissement.

9. Le texte qui suit présente une juste évaluation de ce qui a été réalisé dans le dialogue : l'identification des éléments doctrinaux par lesquels nos deux Communions sont disposées à voir dans le travail de l'ARCIC une expression fidèle de ce qu'enseigne l'Église du Christ ; une franche présentation des difficultés restantes, indiquant ainsi les domaines où un ultérieur travail théologique est nécessaire. Dans le texte, ces questions qui exigent une étude plus étendue sont insérées dans des encadrés facilement repérables.

10. Depuis le début de notre dialogue théologique, les échanges anglicans-catholiques romains ont toujours abordé la notion de l'unité par étapes, en reconnaissant que nos Églises devraient progresser graduellement vers la pleine communion que le Christ désire pour nous, confiantes que l'Esprit-Saint les guidera dans ce processus. Ce n'est peut-être pas le moment d'entreprendre un nouveau stade officiel de nos relations, mais nous croyons que le moment est venu de combler la lacune entre les éléments de foi que nous avons en commun et l'expression tangible de cette foi commune dans nos vies ecclésiales. En conséquence, la section finale de ce document propose quelques pas spécifiques pour approfondir notre communion dans la vie et la mission ; nous croyons que nous pouvons les réaliser de manière responsable et qu'il serait opportun pour nous de les franchir dans le contexte actuel.

La foi que nous avons en commun

1. La foi en Dieu comme Trinité

11. Ensemble, l'Église catholique romaine et les Églises de la Communion anglicane croient que la vie chrétienne commence dans les eaux du baptême. Nous reconnaissons que ce sacrement comporte une triple profession de foi en Dieu qui est Père, en le Fils et en l'Esprit-Saint, la Très Sainte Trinité. La triple profession, lors du baptême et également dans les grandes occasions, surtout à Pâques lorsque les promesses baptismales sont renouvelées, correspond aux trois clauses du Symbole des Apôtres. La pleine reconnaissance de nos baptêmes respectifs est elle-même la base de la croissante communion entre nous.

12. Anglicans et catholiques romains se réjouissent de pouvoir affirmer en chœur :

Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant,
créateur du ciel et de la terre.

Je crois en Jésus Christ, son Fils unique, notre Seigneur.

Il a été conçu par la puissance de l'Esprit-Saint
et est né de la Vierge Marie.

Il a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié,
est mort et a été enseveli.

Il est descendu chez les morts.

Le troisième jour il est ressuscité.

Il est monté au ciel et il est assis à la droite du Père.

Il reviendra pour juger les vivants et les morts.

Je crois à l'Esprit-Saint, à la sainte Église catholique romaine,
à la communion des saints, à la rémission des péchés,
à la résurrection des morts, à la vie éternelle.

Amen.

13. Nous confessons ensemble que nous sommes les bénéficiaires, sans aucun mérite de notre part, du don de l'autorévélation de Dieu en Christ. Notre profession de foi découle de ce don, d'où découle également notre responsabilité solennelle d'aller et de partager ce que nous avons reçu (Mt 10,8 ; 28,18-20). Nous proclamons que le Christ est l'image du Dieu invisible (Col 1,15). Unique médiateur entre Dieu et l'humanité, il s'est incarné, a souffert et est mort sur la Croix pour nous ; le Père l'a ressuscité par la puissance de l'Esprit, afin que nous aussi puissions avoir la vie par le même Esprit (Rm 8,11), avoir part à la nature divine (2 P 1,4) et refléter ainsi la gloire du Seigneur (2 Co 3,18)¹⁵. Par la volonté du Père et l'action de l'Esprit-Saint, le Christ a racheté le monde une fois pour toutes (Col 1,20-22). Nous sommes profondément unis en rendant grâce dans la joie au Dieu vivant, Père, Fils et Saint-Esprit. Dans les célébrations liturgiques, nous faisons régulièrement la même profession de foi trinitaire dans la forme du Symbole des Apôtres ou du Credo de Nicée-Constantinople.

14. Nous croyons que la vie divine est une vie de communion (en grec, *koinonia*) et que l'Église est une communion par la participation à la communion éternelle du Fils avec le Père dans l'Esprit-Saint¹⁶. La « communion des saints » que nous professons dans le Symbole des Apôtres est la traduction du latin, *communio sanctorum*, qui est à la fois la communion des personnes saintes de Dieu (*sancti*) et leur communion dans les dons sacrés de Dieu (*sancta*) de la parole et des sacrements¹⁷. L'Église catholique romaine et la Communion anglicane peuvent déjà reconnaître la présence de nombreux dons de Dieu chez les uns et les autres. Cette participation commune aux dons de Dieu constitue déjà un lien de communion entre nous. Nous sommes appelés à vivre de manière visible cette communion réelle mais imparfaite, tout en nous efforçant d'atteindre finalement la pleine unité visible.

2. L'Église comme communion dans la mission

15. « Le dessein de Dieu, selon l'Écriture sainte, est de réunir l'univers entier sous un seul Chef, le Christ, ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre ; en lui, par la puissance de l'Esprit-Saint, tous sont amenés à entrer en communion avec Dieu. L'Église est l'avant-goût de cette communion des croyants (Ep 1) »¹⁸. En dialoguant, anglicans et catholiques romains ont convenu que communion ou *koinonia* est le terme qui exprime le mieux le mystère sous-jacent aux différentes images de l'Église dans le Nouveau Testament¹⁹. L'union avec Dieu dans le Christ Jésus par l'Esprit est le centre de la *koinonia* chrétienne. Le Fils de Dieu a pris sur lui notre nature humaine et nous a envoyé son Esprit qui fait véritablement de nous des membres du Corps du Christ, au point de pouvoir appeler Dieu « *Abba* ; Père » (Rm 8,15 ; Ga 4,6). *Koinonia* les uns avec les autres découle de notre *koinonia* avec Dieu en Christ (1 Jn 1,1-4). C'est le mystère de l'Église²⁰.

16. En outre, nous sommes d'accord que ce mystère requiert une expression visible²¹. L'Église est destinée à être le « sacrement » de l'action salvifique de Dieu, c'est-à-dire « à la fois signe et instrument »²² du dessein de Dieu en Christ, « réunir l'univers entier sous un seul chef, le Christ, ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre » (Ep 1,10)²³. En tant que corps du Christ le Fils incarné, qui a été envoyé dans le monde parce que Dieu aime le monde (cf. Jn 3,16-17), l'Église elle-même est essentiellement envoyée en mission dans le monde. Sa mission est enracinée dans la mission salvifique du Fils et de l'Esprit et elle est effectivement une forme sacramentelle de cette mission divine.

17. Par conséquent, l'Église est une communion en mission. C'est précisément comme communion que l'Église est « sacrement de la grâce miséricordieuse de Dieu pour toute l'humanité »²⁴ et envoyée dans le monde. L'unité propre de l'Église est à la fois expérience du mystère du Royaume et témoin de l'Évangile (cf. la prière de Jésus, « que tous soient un... afin que le monde croie », Jn 17,21). La vie de communion de l'Église est, par conséquent, une partie vitale de sa mission et l'absence de communion nuit à la mission. L'Église annonce ce qu'elle est appelée à devenir²⁵ et est déjà la communauté où le salut est offert et reçu. Elle est donc un signe efficace, donné par Dieu face au péché, aux divisions et à l'aliénation de l'homme²⁶. « En professant que leur communion indique le dessein de Dieu pour tout le genre humain, les membres de l'Église sont appelés à faire don d'eux-mêmes en témoignage d'amour et de service charitables envers leurs semblables »²⁷.

18. Comme une préfiguration du Royaume, l'Église existe pour annoncer la plénitude du Royaume. L'Esprit-Saint qui consacre et donne le pouvoir à l'Église, révèle à celle-ci tout ce qui doit venir (Jn 16,13). Tout en étant à l'œuvre également en-dehors de la communauté des chrétiens, l'Esprit nourrit la nouvelle vie du Royaume dans l'Église où

le Christ est explicitement confessé²⁸, et où l'Évangile devient « une réalité évidente »²⁹. L'Église est appelée à être « une expression vivante de l'Évangile, évangélisée et évangélisante, réconciliée et réconciliante, rassemblée à l'intérieur d'elle-même et rassemblant les autres »³⁰. « La volonté du Christ et sa prière sont que ses disciples soient un. Ceux qui ont reçu la même parole de Dieu et ont été baptisés dans le même Esprit ne peuvent, sans désobéir, acquiescer à un état de séparation. L'unité appartient à l'essence de l'Église, et puisque l'Église est visible, son unité doit également l'être »³¹. Par conséquent, nous sommes irrévocablement engagés à rechercher le rétablissement de la pleine unité visible.

19. Catholiques romains et anglicans sont d'accord que l'Eucharistie est le signe efficace de la *koinonia*, que le ministère de supervision (*episkopé*) est au service de la *koinonia* et qu'un ministère de primauté est un lien et un foyer visibles de la *koinonia*³². Nous entendons l'Église comme une communion d'Églises locales (diocèses)³³. Une Église locale est « une assemblée de baptisés réunis par la prédication apostolique, professant la même foi, célébrant la même Eucharistie et guidée par un ministère apostolique »³⁴. Dans la diversité des Églises locales, l'unité et la cohésion sont maintenues par la profession commune de la même foi apostolique, le partage d'une vie sacramentelle, un commun ministère de supervision aux dimensions à la fois collégiales et primatiales, et des méthodes concertées pour les décisions à prendre et pour assurer un enseignement autorisé³⁵. Nous sommes d'accord que la « communion ecclésiale ... a son centre et est manifestée de façon prééminente dans la même célébration eucharistique »³⁶.

20. Dans le contexte de notre accord sur la nature de l'Église et sur sa mission, la question que nous devons aborder est la suivante : où l'Église se trouve-t-elle effectivement ? Anglicans et catholiques romains reconnaissent qu'il existe des éléments essentiels, constitutifs de la vie ecclésiale, qui doivent être « présents et réciproquement identifiables » dans chaque Église locale, pour qu'il y ait « la seule communion visible voulue par Dieu »³⁷. Le degré de communion visible dépend de l'étendue de notre reconnaissance mutuelle des dons sacrés et des éléments constitutifs essentiels de l'Église dans les uns et les autres.

21. Pour les anglicans, la Conférence de Lambeth de 1998 a réaffirmé le Quadrilatéral Chicago-Lambeth de 1888 « comme base sur laquelle les anglicans recherchent la pleine unité visible de l'Église » et l'a également reconnu « comme une déclaration de l'unité et de l'identité anglicane »³⁸. Cette « expression succincte et abrégée des éléments nécessaires à une unité visible », qui a aussi « été très utile aux anglicans comme base de conversations œcuméniques », comprend les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments, les Credo des apôtres et de Nicée, les sacrements du baptême et de l'eucharistie et les épiscopats historiques ; ces quatre éléments sont identifiés comme des « biens pour soutenir et nourrir une vie d'unité »³⁹. En général, on est également d'accord que le maintien de l'unité exige des structures de communion. Des rencontres d'évêques présidées par l'un d'eux et des conciles ou synodes réunissant les évêques, le clergé et les laïcs, sont utiles pour l'unité de la Communion au niveau diocésain et provincial. L'Archevêque de Cantorbéry, la Conférence épiscopale de Lambeth, le Conseil consultatif anglican et l'Assemblée des Primats sont appelés à servir l'unité de la Communion au niveau mondial. Toutefois, reconnaissant que la communion souffre lorsque ces instruments sont négligés, les anglicans accordent une attention renouvelée à la nature et au rôle de leurs structures internationales.

22. Pour les catholiques romains, le Concile Vatican II a adopté une approche de l'Église en fonction des « éléments ou [des] biens par l'ensemble desquels l'Église se construit et est vivifiée »⁴⁰. Le Concile a enseigné que sont pleinement incorporés à l'Église « ceux qui, possédant l'Esprit du Christ, acceptent toute son économie et tous les moyens de salut établis en elle et sont, par les liens de la profession de foi, des sacrements, de la direction et de la communion ecclésiastiques, unis dans ce même ensemble visible de l'Église, avec le Christ qui la régit par le Souverain Pontife et les évêques »⁴¹. En raison de la présence de tous ces éléments, le Concile a enseigné que l'Église du Christ que nous professons dans le Credo, comme étant une, sainte, catholique et apostolique, « subsiste dans l'Église catholique romaine, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui »⁴². La « plénitude de grâce et de vérité » et la « plénitude des moyens de salut » ont été confiées à l'Église catholique romaine⁴³, et cette confiance peut être obscurcie par « les faiblesses, les médiocrités, les péchés et parfois les trahisons de certains de ses fils »⁴⁴. En même temps, le Concile reconnaissait que, parmi les éléments et les biens, « plusieurs et même beaucoup, et de grande valeur, peuvent exister en dehors des limites visibles de l'Église catholique romaine »⁴⁵; « que hors de cet ensemble, on trouve plusieurs éléments de sanctification et de vérité »⁴⁶, comprenant la vénération de la sainte Écriture, un authentique zèle religieux, le baptême et d'autres sacrements⁴⁷. « Dans la mesure où ces éléments se trouvent dans les autres Communautés chrétiennes, il y a une présence active de l'unique Église du Christ en elles »⁴⁸. En fait, ces éléments constituent « la base objective de la communion qui existe même imparfaitement » entre l'Église catholique romaine et les autres Communautés chrétiennes⁴⁹. On trouve une mention très importante du ministère pétrinien dans l'enseignement de Vatican II. Il est significatif qu'il soit associé au ministère des évêques, comme dans les citations ci-dessus. Un des enseignements mémorables de Vatican II était que les évêques forment un collège qui succède au collège des Apôtres, lequel, « uni à son Chef le Souverain Pontife, et jamais sans ce chef, est également sujet du pouvoir suprême et plénier sur toute l'Église »⁵⁰.

23. Alors que nous pouvons déjà affirmer ensemble que la primauté universelle, comme centre visible d'unité, est « un don à partager », qui peut être « proposé et reçu avant même que nos Églises soient en pleine communion »⁵¹, de sérieuses questions restent cependant ouvertes pour les anglicans, concernant la nature et les conséquences juridictionnelles de la primauté universelle⁵².

24. Anglicans et catholiques romains sont en grande partie d'accord concernant les éléments constitutifs de la communion visible. Nous sommes d'accord que le ministère de supervision a « une dimension à la fois collégiale et primatiale » et qu'en outre, dans le contexte de la communion de toutes les Églises, le ministère épiscopal d'une primauté universelle trouve son rôle en tant que « centre visible de l'unité »⁵³.

25. Notre effort œcuménique est fondé sur la conviction que tous ces dons « provenant du Christ et conduisant à lui, appartiennent de droit à l'unique Église du Christ »⁵⁴. « La pleine unité se réalisera lorsque tous participeront à la plénitude des moyens du salut que le Christ a confié à son Église »⁵⁵. Dans notre quête de l'unité, l'objectif de l'Église catholique romaine et de la Communion anglicane est de s'unir dans une confession commune de la foi apostolique et de partager une vie sacramentelle avec un ministère de supervision commun. Le partage de ces éléments étroitement liés servira et renforcera le témoignage de l'Église dans la mission.

3. La parole vivante de Dieu

26. Anglicans et catholiques romains jouissent d'un héritage chrétien commun, partagé pendant des siècles, « avec ses traditions vivantes dans le domaine de la liturgie, de la théologie, de la spiritualité, de l'institution ecclésiale et de la mission »⁵⁶. Nous sommes d'accord que l'Église vit dans un processus dynamique de tradition, « la communication à chaque génération de ce qui a été remis une fois pour toutes à la communauté apostolique »⁵⁷, et que l'Église est « servante, et non pas maîtresse, de ce qu'elle a reçu »⁵⁸. Pendant de nombreux siècles auparavant, Dieu a préparé son peuple à l'avènement du Christ. Les patriarches et les prophètes ont reçu et ont annoncé la parole de Dieu dans l'Esprit ; ensuite, à l'accomplissement du temps (Ga 4,4), par la puissance du même Esprit, la Parole de Dieu est devenue chair, est née d'une femme et a accompli son ministère⁵⁹.

27. La Parole qui est devenue chair et qui a demeuré parmi nous est au centre de ce qui a été transmis depuis le début et qui sera transmis jusqu'à la fin⁶⁰, et l'Esprit-Saint rappelle le souvenir de l'enseignement et de l'œuvre du Christ et de son élévation, dont la communauté apostolique a été le premier témoin.⁶¹ C'est la Parole vivante de Dieu, avec l'Esprit, qui transmet l'invitation à la communion que Dieu adresse à tous et en chaque époque⁶². C'est pourquoi nous nous réjouissons de réaffirmer que la mission de l'Église est véritablement celle du Fils et de l'Esprit. Bien comprise, la tradition est elle-même un acte de communion par lequel l'Esprit unit les Églises locales d'aujourd'hui à celles qui les ont précédées dans l'unique foi apostolique⁶³. La communion ecclésiale embrasse le temps et l'espace⁶⁴.

28. Nous sommes d'accord que la Parole révélée est « reçue et communiquée dans la vie de toute la communauté chrétienne »⁶⁵ ; l'Esprit-Saint étant donné à tout le peuple de Dieu, c'est dans l'ensemble de l'Église que la mémoire vivante de la foi est à l'œuvre.⁶⁶ Les chrétiens sont formés ensemble dans le corps du Christ par l'Esprit pour la louange et la gloire de Dieu, et pour apporter la grâce et la communion au monde.

29. Nous existons comme chrétiens par la Tradition de l'Évangile, dont témoignent les Écritures, transmise dans et par l'Église par la puissance de l'Esprit-Saint⁶⁷. « Dans le cadre de la Tradition, les Écritures ont une place unique et normative, elles font partie aussi de ce qui a été donné une fois pour toutes »⁶⁸. Très tôt, guidée par l'Esprit-Saint, « l'Église a été amenée à reconnaître le canon des Écritures aussi bien comme test que comme norme » afin de sauvegarder l'authenticité de sa mémoire⁶⁹. Par conséquent, les Écritures, en tant que témoin particulièrement inspiré de la révélation divine, ont un rôle unique en maintenant vivante dans l'Église la mémoire de l'enseignement et de l'œuvre du Christ. Nous sommes d'accord que l'enseignement, la prédication et l'action de l'Église doivent constamment être mesurés d'après les Écritures ; toutefois, la manière dont chacun de nous comprend les Écritures comme « test et norme » nécessite encore d'ultérieurs éclaircissements.

30. En abordant l'Écriture, les fidèles chrétiens s'inspirent de la riche diversité de méthodes de lecture et d'interprétation utilisées tout au long de l'histoire de l'Église (p.ex. historico-critiques, exégétiques, typologiques, spirituelles, sociologiques, canoniques). Ces méthodes, qui ont toutes une valeur, ont été élaborées dans de nombreux contextes différents de la vie de l'Église, qui doivent être rappelés et respectés. Dans les dernières décennies, le dialogue anglican-catholique romain a lui-même servi de contexte pour élaborer une lecture œcuménique des Écritures, qui s'est

consciemment efforcée de dépasser les controverses bien connues et de rechercher de nouvelles vues communes concernant les questions qui nous ont divisés⁷⁰.

31. Une prédication efficace est indispensable pour permettre que les Écritures nourrissent les fidèles et communiquent la Parole vivante de Dieu (cf. Rm 10,14-17). La responsabilité d'assurer que la communauté demeure fidèle à la foi apostolique, et de transmettre cette foi à l'Église en tout temps est un élément essentiel du ministère de ceux qui exercent la supervision dans l'Église⁷¹. Afin de soutenir et de promouvoir la mission de l'Église⁷², ils exercent un ministère de mémoire, de prédication, d'explication et d'application de la vérité de l'Évangile.

32. Les deux Communions sont d'accord que, sous la conduite de l'Esprit-Saint, la Tradition de l'Évangile est vivante dans l'Église, en continuité avec les premiers siècles chrétiens, lorsque le témoignage, la mémoire et l'interprétation apostoliques assumèrent une forme normative dans le canon de l'Écriture, et que les quatre premiers Conciles formulèrent des doctrines fondamentales et obligatoires de la foi chrétienne. Toutefois, anglicans et catholiques romains diffèrent sur le statut aussi bien des conciles que des doctrines qui ont été formulées au cours des siècles successifs et jusqu'à nos jours. D'autres divergences existent également sur la façon dont l'autorité d'enseignement est exercée dans la vie de l'Église et la tradition authentique est perçue (cf. paragraphes 69,71 et 73-76 ci-après).

4. Le Baptême

33. Anglicans et catholiques romains sont d'accord pour dire qu'ils reçoivent le même baptême, administré par l'eau au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Nous le faisons en obédience au commandement du Seigneur ressuscité (cf. Mt 28,18-20). Nous considérons le baptême comme un sacrement d'initiation institué par Jésus Christ, par lequel nous sommes incorporés dans la vie de son corps, l'Église. Le baptême est le sacrement de la foi, par lequel une personne embrasse la foi de l'Église et est embrassée par celle-ci.

34. Avec d'autres chrétiens, nous acceptons les significations données au baptême dans les Écritures, ainsi que la tradition et la pratique de l'Église primitive⁷³. Par le baptême et par la foi, les chrétiens sont unis au Christ dans sa vie, sa mort et sa résurrection. Nous sommes ensevelis avec le Christ avec tous nos péchés humains (cf. Rm 6,3-11), et ressuscités à une vie nouvelle qui commence ici et maintenant, dans la puissance de sa résurrection⁷⁴. Par conséquent, nous croyons que cet unique baptême est institué pour le pardon des péchés, y compris le péché originel, et que nous sommes pardonnés, lavés et purifiés par le Christ qui est venu dans le monde pour sauver les pécheurs. « Le baptême est le sacrement non réitérable de la justification et de l'incorporation au Christ (1 Co 6,11 ; 12,12-13 ; Ga 3,27) »⁷⁵. Dans le baptême, uniquement par la grâce et non pas en raison d'un quelconque mérite de notre part, nous prenons le Christ sur nous et, en recevant son Esprit, nous pouvons vivre une nouvelle vie.

35. Par la puissance de l'Esprit qui habite en nous, le baptême entreprend un renouveau de vie et de croissance en sainteté que Dieu portera à sa complétude dans la vie éternelle. Ce qui est donné dans le baptême est le « gage et la première réalisation de la consommation finale et le fondement de l'espérance du croyant »⁷⁶. Par ce processus de sanctification tout au long de la vie, les croyants « grandissent dans la conformité avec le Christ, image parfaite de Dieu, jusqu'à ce qu'il apparaisse et que nous soyons comme lui »⁷⁷.

36. Nous croyons que tous ceux qui sont baptisés sont incorporés dans le corps du Christ, l'Église. « À travers leur propre baptême, les chrétiens sont conduits à l'union avec le Christ, avec chacun des autres chrétiens et avec l'Église de tous les temps et de tous les lieux »⁷⁸. Cette communion spirituelle des baptisés trouve une expression obligatoire dans une communauté visible, dans laquelle la Parole de Dieu est à nouveau proclamée, les sacrements sont célébrés et le peuple de Dieu reçoit une attention pastorale, afin que la vie de l'Évangile et la mission qui en découle soient vécues par les baptisés⁷⁹. Le baptême donné dans la communauté chrétienne est orienté vers la pleine expression de la nouvelle vie reçue en Christ, lorsque les péchés sont vaincus et que Dieu est servi et glorifié en des vies semblables à celle du Christ.

37. Dans la Communion anglicane et dans l'Église catholique romaine, le processus sacramentel d'initiation chrétienne comprend également la confirmation. Nos compréhensions de la confirmation ont en commun que celle-ci est une habilitation, par l'Esprit-Saint, au témoignage et à la mission et une manifestation publique d'appartenance au Corps du Christ. Le XX^e siècle a vu une réévaluation, tant dans l'Église catholique romaine que dans la Communion anglicane, du rapport entre baptême, confirmation et participation à la Sainte Communion. Dans les deux traditions, la pratique d'admettre les enfants à la communion à l'âge de raison, est actuellement largement répandue.

38. La Communion anglicane et l'Église catholique romaine reconnaissent toutes deux le baptême conféré par l'autre. En conséquence, anglicans et catholiques romains considèrent notre baptême commun comme le lien fondamental d'unité entre nous,⁸⁰ même si nous reconnaissons que le désaccord concernant certains éléments de foi et de pratique que nous considérons nécessaires pour la pleine communion visible, est un obstacle à la plénitude de la communion eucharistique à laquelle le baptême devrait conduire. Nous reconnaissons néanmoins que cette carence constitue un impératif : anglicans et catholiques romains sont engagés à surmonter par la grâce de Dieu toutes les divisions qui empêchent encore la plénitude de la communion eucharistique et ecclésiale. Par notre communion baptismale fondamentale, nous avons en commun la responsabilité de rendre témoignage le plus pleinement possible à l'Évangile du Christ devant le monde et de montrer la nouvelle vie vécue par le corps du Christ, avec la libération et le renouveau qu'elle apporte.

5. L'Eucharistie

39. Anglicans et catholiques romains sont d'accord que la pleine participation de l'Eucharistie, avec le baptême et la confirmation, complète le processus de l'initiation chrétienne⁸¹. L'Eucharistie est un don du Seigneur lui-même et elle est célébrée en obéissance à son commandement jusqu'à son retour (cf. 1 Co 11,23-25 ; Mt 26,26-29 ; Mc 14,22-25 ; Lc 22,14-20 ; Jn 6,53-58). La communion visible du corps du Christ, dans laquelle nous entrons par le baptême, est nourrie, approfondie et exprimée dans la communion eucharistique, lorsque les croyants mangent et boivent et reçoivent le corps et le sang du Christ. Lorsque ses fidèles sont rassemblés pour l'Eucharistie afin de commémorer ses actes salvifiques du Christ qui nous ont rachetés, le Christ rend présents et efficaces parmi nous les fruits éternels de sa victoire, il suscite de ses fidèles et renouvelle leur réponse de foi d'action de grâces et de don de soi⁸². L'identité de l'Église comme corps du Christ est affirmée et proclamée visiblement en étant centrée sur la participation au corps et au sang du Christ dans l'Eucharistie⁸³.

40. Nous sommes d'accord que l'Eucharistie est le mémorial (*anamnesis*) du Christ crucifié et ressuscité, de toute l'œuvre de réconciliation que Dieu a accomplie en lui⁸⁴. Anglicans et catholiques romains entendent par mémorial non pas simplement un rappel de ce que Dieu a fait dans le passé, mais une proclamation sacramentelle efficace qui, par l'action de l'Esprit-Saint, rend présent ce qui a été accompli et promis une fois pour toutes. Dans ce sens, il n'y a donc qu'un seul et unique sacrifice historique, offert une fois pour toutes par le Christ et accepté une fois pour toutes par le Père, qui ne peut être répété et auquel rien ne peut être ajouté⁸⁵. Toutefois, le mémorial eucharistique rend présent ce sacrifice définitif du Christ. On peut donc dire que « l'Eucharistie est un sacrifice au sens sacramentel, à condition qu'il soit clair qu'il n'y a pas de répétition du sacrifice historique »⁸⁶. « Dans la prière eucharistique, l'Église continue de célébrer le mémorial perpétuel de la mort du Christ, et ses membres, unis à Dieu et entre eux, lui rendent grâces pour toutes ses miséricordes, implorent les bienfaits de la passion du Christ au nom de l'Église entière, participent à ces bienfaits et s'unissent au geste d'offrande du Christ à Dieu »⁸⁷. L'action de l'Église dans la célébration eucharistique « n'ajoute rien à l'efficacité du sacrifice du Christ sur la croix », elle est plutôt un fruit de ce sacrifice. Dans la célébration eucharistique, le sacrifice unique du Christ est rendu présent pour nous⁸⁸.

41. Anglicans et catholiques romains croient en la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. La communion réelle avec le Christ crucifié et ressuscité suppose sa véritable présence qui est « efficacement signifiée par le pain et le vin qui, dans ce mystère, deviennent son corps et son sang »⁸⁹. « Ce qui est affirmé ici est une présence sacramentelle dans laquelle Dieu utilise des réalités de ce monde pour transmettre les réalités de la nouvelle création : le pain pour cette vie devient le pain pour la vie éternelle. Avant la prière eucharistique, à la question : « Qu'est-ce ceci ? » le fidèle répond : « Ceci est du pain », Après la prière eucharistique, à la même question, il répond : « C'est vraiment le corps du Christ, le Pain de Vie »⁹⁰. Alors que le Christ est présent et agissant de plusieurs manières dans toute célébration eucharistique, de sorte que sa présence n'est pas limitée aux éléments consacrés⁹¹, le pain et le vin ne sont pas des signes vides : le corps et le sang du Christ deviennent réellement présents et sont réellement donnés dans ces éléments⁹².

42. La présence réelle du Christ ne dépend pas de la foi individuelle du croyant, mais de la puissance de l'Esprit-Saint que l'Église invoque dans la liturgie, afin de recevoir du Seigneur le don réel de lui-même⁹³. Néanmoins, anglicans et catholiques romains sont d'accord que la foi est nécessaire pour que, en participant au sacrement de la présence réelle du Seigneur, il en résulte une rencontre vivifiante⁹⁴. « Le pain et le vin deviennent le corps et le sang sacramentels du Christ afin que la communauté chrétienne puisse devenir plus véritablement ce qu'elle est déjà, c'est-à-dire le corps du Christ »⁹⁵.

43. Nous sommes d'accord que l'Eucharistie est le « repas du Royaume »⁹⁶, dans lequel l'Église rend grâce à Dieu pour tous les signes de la venue du Royaume. Par l'action transformatrice de l'Esprit de Dieu, les éléments du pain et du vin, fruits de la première création, deviennent une anticipation des joies des temps futurs, « gage et prémices de la nouvelle terre et des cieux nouveaux »⁹⁷, et un avant-goût du Royaume⁹⁸. Réconciliés dans l'Eucharistie, les membres du corps du Christ sont appelés à être « serviteurs de la réconciliation parmi les hommes et les femmes, et témoins de la joie de la résurrection »⁹⁹ qui fait irruption dans notre monde.

44. Anglicans et catholiques romains sont d'accord que chaque célébration de l'Eucharistie concerne l'Église tout entière et que l'Église tout entière est concernée dans

chaque célébration locale. La communion établie dans le corps du Christ est une communion avec tous les chrétiens en tous temps et en tous lieux¹⁰⁰. Ils sont également d'accord que seuls les évêques et les prêtres qui ont reçu l'ordination épiscopale et les prêtres autorisés peuvent célébrer l'Eucharistie.

45. Anglicans et catholiques romains considèrent qu'il existe un lien inextricable entre l'Eucharistie et le ministère. En conséquence, sans reconnaissance et sans réconciliation des ministères (cf. paragraphes 60 à 61 ci-dessous), il est impossible de réaliser tout l'effet de notre commune compréhension de l'Eucharistie.

46. Anglicans et catholiques romains reconnaissent qu'il existe un rapport intrinsèque entre la participation commune à l'Eucharistie et la pleine communion ecclésiale, mais ils diffèrent sur la manière dont c'est exprimé sur la route vers la pleine communion. Par conséquent, les Églises de la Communion anglicane et l'Église catholique romaine ont des disciplines différentes pour le partage eucharistique.

47. L'Église catholique romaine considère la participation à l'Eucharistie par des personnes non encore en pleine communion ecclésiale comme quelque chose d'exceptionnel, limitée à des cas particuliers de besoin spirituel¹⁰¹. En outre, elle ne permet pas à un fidèle catholique romain de recevoir l'Eucharistie de ceux dont le ministère n'a pas été officiellement reconnu par l'Église catholique romaine, ni à un membre du clergé catholique romain de concélébrer avec ces derniers¹⁰².

48. Les provinces anglicanes admettent régulièrement à la communion des croyants baptisés qui sont membres communiants d'autres communautés chrétiennes. Dans certaines circonstances, les anglicans autorisent le partage eucharistique avec d'autres Églises où l'accord dans la foi et l'engagement à un partage de vie sont suffisants. Quelques Églises anglicanes reconnaissent que le ministère sacramentel du clergé féminin n'est pas accepté par certains de leurs fidèles et prennent des mesures en conséquence, bien qu'il en résulte une réduction de la pleine communion eucharistique.

49. Anglicans et catholiques romains réservent le Saint-Sacrement pour ceux qui ne peuvent participer à la célébration eucharistique. Cela s'entend comme une extension de la célébration. L'adoration du Christ dans le sacrement réservé est encouragée par l'Église catholique romaine. Alors que cela est pratiqué également dans quelques Églises anglicanes, certains anglicans peuvent avoir des difficultés à admettre de telles pratiques, craignant qu'elles n'obscurcissent le véritable objectif du sacrement¹⁰³.

6. Le Ministère

50. Anglicans et catholiques romains sont d'accord que le Christ confie son propre ministère à toute l'Église qui est son Corps ; son ministère est la source et le modèle d'où découle et prend sa forme tout ministère¹⁰⁴. L'Esprit-Saint donne à chaque personne baptisée des dons (charismes) à utiliser au service de la communauté chrétienne et au service du monde et de ses besoins. Tous sont appelés à offrir leur vie en « sacrifice vivant » (Rm 2,1) et à prier pour l'Église et pour le monde¹⁰⁵.

51. Dans la communauté de l'Église, le ministère ordonné fait partie du dessein de Dieu pour son peuple. Le ministère ordonné se rapporte à la fois au ministère du Christ et au ministère de tout le peuple de Dieu¹⁰⁶. Dans l'Église primitive, les apôtres exerçaient un ministère, unique et qui ne peut être répété, qui garde sa signification fondamentale pour l'Église dans tous les temps¹⁰⁷. Les ministres ordonnés ont une attention et une

responsabilité particulières pour poursuivre l'enseignement et la mission des apôtres et pour symboliser et maintenir l'apostolicité, qui est une marque de toute l'Église.

52. Nous sommes d'accord que la triple ordination providentielle du ministère de l'évêque, du presbytre (prêtre) et du diacre, qui découle des modèles de ministère du Nouveau Testament, sous la conduite de l'Esprit-Saint, est apparue très tôt dans l'histoire de l'Église. Nos deux Communions ont conservé le triple ministère et entendent rester fidèles à ce modèle.

53. Le Christ a appelé les apôtres et il continue d'appeler hommes et femmes, dans et à travers l'Église, à servir dans le ministère apostolique. « L'ordination indique l'entrée dans ce ministère apostolique reçu de Dieu »¹⁰⁸. L'acte de l'ordination est un signe de l'apostolicité et de la continuité de l'Église¹⁰⁹. C'est un signe de la fidélité de Dieu à l'Église et de l'intention de l'Église de demeurer fidèle à l'enseignement et à la mission des apôtres. Dans l'acte sacramentel, l'évêque prie Dieu d'accorder le don de l'Esprit-Saint à ceux qui sont ordonnés et impose les mains sur les candidats en signe extérieur du don conféré. Ainsi, leur vocation vient du Christ et la qualification à exercer le ministère est le don de l'Esprit-Saint. Anglicans et catholiques romains « affirment la prééminence du baptême et de l'Eucharistie comme sacrements nécessaires au salut. Cela ne diminue pas leur façon de comprendre la nature sacramentelle de l'ordination »¹¹⁰. « Puisque le ministère est dans et pour la communauté, et parce que l'ordination est une action dans laquelle toute l'Église de Dieu est impliquée, la prière et cette imposition des mains s'insèrent dans une célébration eucharistique »¹¹¹. Dans nos deux Communions, l'ordination ne peut être réitérée.

54. Dans les deux Communions, presbytres et diacres sont ordonnés par l'évêque. À l'ordination d'un presbytre, les presbytres présents se joignent à l'évêque pour l'imposition des mains, signifiant ainsi la nature participée de la mission qui leur est confiée. À l'ordination d'un nouvel évêque, au moins trois évêques imposent les mains sur le candidat, indiquant que le nouvel évêque et l'Église locale sont dans la communion des Églises. « Leur participation assure en outre la continuité historique de cette Église avec l'Église apostolique, et de son évêque avec le ministère apostolique originel »¹¹². La communion des Églises dans la mission, la foi et la sainteté à travers le temps et l'espace est ainsi symbolisée et maintenue dans l'évêque. L'ordination est comprise par les deux Communions comme étant dans la succession des apôtres, à l'intérieur de l'apostolicité de l'Église tout entière¹¹³.

55. Nous sommes d'accord que ceux qui sont ordonnés ont la responsabilité du ministère de la Parole et des sacrements. Un élément essentiel du ministère ordonné est la responsabilité de supervision (*episcopé*), pour garantir que l'Église vit en fidélité à la foi apostolique et que cette foi sera transmise à la génération suivante¹¹⁴. La plénitude du ministère de supervision est confiée à l'épiscopat qui a la responsabilité de maintenir et de manifester l'unité de l'Église et de la guider dans la mission¹¹⁵. La consultation des fidèles est un aspect intégrant de la charge épiscopale¹¹⁶. Dans un diocèse, le ministère de supervision est exercé par l'évêque et, dans le service de la communion de toutes les Églises locales, par les évêques collégalement. Dans leurs diocèses et lorsqu'ils se réunissent au plan régional et au niveau mondial, les évêques ont un rôle spécial pour maintenir l'Église fidèle à l'enseignement et à la mission apostoliques, conformément à l'esprit du Christ. Les prêtres sont adjoints à l'évêque dans l'exercice de la supervision et dans le ministère de la Parole et des sacrements, pour présider l'Eucharistie et impartir l'absolution¹¹⁷. Les diacres sont associés aux évêques et aux presbytres dans le ministère

de la Parole et des sacrements. Ils sont en particulier chargés de collaborer avec les évêques dans le travail externe de l'Église.

56. La Communion anglicane et l'Église catholique romaine mettent l'accent sur le sacerdoce des évêques et des presbytres, convaincus de son rapport avec le sacerdoce du Christ et avec le sacerdoce de tout le peuple de Dieu¹¹⁸. Le sacerdoce du Christ est unique. Il est notre Grand Prêtre qui a réconcilié l'humanité avec le Père. Tout sacerdoce découle du sien et dépend entièrement de celui-ci. Le sacerdoce de tout le peuple de Dieu (1 P 2,5) est la conséquence de l'incorporation dans le Christ par le baptême et attend de régner avec le Christ (cf. Ap 5,10 ; 20,6)¹¹⁹.

57. Le ministère ordonné est dit sacerdotal parce qu'il apporte la totalité de l'Évangile à tous les hommes pour leur salut, afin qu'ils puissent adorer le vrai Dieu (cf. Rm 15,16). Le ministère ordonné est dit sacerdotal également parce que, dans la célébration de l'Eucharistie comme mémorial du sacrifice du Christ, le ministre ordonné a une configuration sacramentelle particulière avec le Christ comme Grand Prêtre qui continue d'intercéder pour nous (cf. He 7,25)¹²⁰. « Dans la célébration de l'Eucharistie, le peuple du Christ fait ce que le Christ lui a commandé de faire en mémoire de lui et celui-ci s'unit sacramentellement à soi-même dans son offrande de soi. Mais dans cette action, seul le ministre ordonné préside l'Eucharistie dans laquelle, au nom du Christ et de la part de l'Église, il fait le récit de l'institution à la dernière Cène et invoque le Saint-Esprit sur les dons. Le terme sacerdoce est utilisé par analogie lorsqu'il est appliqué au peuple de Dieu [le sacerdoce commun] et au ministère ordonné. Ce sont deux réalités distinctes qui, chacune à sa manière, réfèrent au souverain sacerdoce du Christ, unique sacerdoce de la nouvelle alliance... »¹²¹.

58. Le sacerdoce du ministère ordonné ne peut pas émaner de la congrégation. C'est une vocation distincte et non pas une majoration du sacerdoce commun. Mais le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel sont néanmoins étroitement liés. Le ministre, bien qu'il ne soit pas le délégué de la congrégation, agit effectivement au nom de celle-ci et centre ainsi sur elle l'office liturgique. Seuls les évêques et les personnes qui ont reçu l'ordination épiscopale, ainsi que les prêtres habilités, président l'Eucharistie.

59. Catholiques romains et anglicans concordent en ce qui concerne le ministère de tout le peuple de Dieu, le ministère distinctif des personnes ordonnées, la triple forme de ministère ordonné, ses origines, son caractère et sa succession apostoliques, et le ministère de supervision.

60. Dans sa Lettre apostolique sur les ordres anglicans, *Apostolicae Curae* (1896), le Pape Léon XIII a statué contre la validité des ordres anglicans¹²². La question de la validité demeure un obstacle fondamental à la reconnaissance des ministères anglicans par l'Église catholique romaine. À la lumière des accords sur l'Eucharistie et le ministère, indiqués tant dans les déclarations de l'ARCIC que dans les réponses officielles des deux Communions, il apparaît clairement que nous avons une intention commune dans l'ordination et dans la célébration de l'Eucharistie. La conscience de ce fait devrait faire partie de toute nouvelle évaluation des ordres anglicans.

61. Le XX^e siècle a connu de nombreuses discussions dans toute la famille chrétienne sur la question de l'ordination des femmes. L'Église catholique romaine s'appuie sur la tradition ininterrompue de l'Église en n'ordonnant pas les femmes. En fait, le Pape Jean-Paul II a exprimé la conviction que « l'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes »¹²³. Après une réflexion et des débats

approfondis, un nombre croissant d'Églises anglicanes a procédé à l'ordination de femmes au presbytérat et également de quelques-unes à l'épiscopat¹²⁴. Elles l'ont fait, parfois en dépit de fortes différences de convictions au sein des provinces en question, dans la certitude qu'il n'y a aucune objection théologique à un tel développement et qu'elles ne s'écartent nullement de la compréhension traditionnelle du ministère apostolique ni de la nature de ministère telle qu'elle est indiquée dans les déclarations de l'ARCIC¹²⁵.

7. L'autorité dans l'Église

62. Anglicans et catholiques romains sont d'accord que la première autorité pour tous les chrétiens est Jésus Christ lui-même. « Dieu lui a donné toute autorité au ciel et sur la terre »¹²⁶. Suivre le Christ c'est être placé sous l'autorité du Christ. L'autorité de l'Église découle de l'autorité du Christ, dont elle dépend entièrement (cf. Mt 11,27 ; 28,18ss). « Telle est l'autorité chrétienne : quand les chrétiens agissent et parlent de cette manière, les hommes perçoivent la parole, pleine d'autorité, du Christ »¹²⁷. « C'est en conformité avec l'esprit et l'exemple du Christ que l'Église est appelée à exercer l'autorité (cf. Le 22,24-27 ; Jn 13,14-15 ; Ph 2,1-11) »¹²⁸, son autorité « a été manifestée par son don de soi total, son amour poussé jusqu'au sacrifice (cf. Mc 10,45) ».¹²⁹

63. Le Christ confie son autorité à l'Église pour que celle-ci se souvienne du dessein de Dieu dans la création et la rédemption, et également pour l'aider à répondre fidèlement à ce dessein¹³⁰. En outre, l'autorité a « une dimension radicalement missionnaire ». « L'autorité est exercée dans l'Église pour le bien de ceux qui sont en-dehors, afin que l'Évangile soit proclamé « en puissance et dans le Saint-Esprit et avec pleine conviction » (1 Th 1,5) »¹³¹.

64. Les changements de situation posent de nouveaux défis à l'Évangile. Chaque génération est appelée à traduire prophétiquement l'Évangile. Ce processus dynamique de communiquer à chaque génération ce qui a été apporté une fois pour toutes à la communauté apostolique est ce qui est connu comme tradition, qui est beaucoup plus que la transmission de vraies propositions concernant le salut. Ce fait de transmettre (*traditio*) implique de nouvelles manières d'annoncer l'Évangile. Toutefois, cette nouvelle annonce doit être en accord avec le témoignage apostolique inscrit dans les Écritures : dans la Tradition, seules les Écritures font autorité¹³².

65. L'Évangile n'est pleinement compris que dans l'Église. La révélation de Dieu a été confiée à une communauté ; cela signifie que tout le peuple de Dieu a la responsabilité de discerner et de communiquer la Parole de Dieu¹³³. Dans la « symphonie » de tout le peuple de Dieu, tous ont un rôle à jouer - ceux qui sont chargés du ministère de supervision, les théologiens et tout le peuple de Dieu¹³⁴.

66. Les évêques ont un rôle vital dans le processus de discernement, ayant une responsabilité particulière pour promouvoir la vérité et discerner l'erreur et pour préserver et promouvoir la communion ; mais cela ne se fait jamais en dehors de tout le corps des fidèles¹³⁵. L'interaction de l'évêque et des fidèles dans cet exercice de discernement et d'enseignement est une protection pour la vie et la fidélité chrétiennes. Le discernement comporte à la fois une attention et un examen minutieux afin d'aider le peuple de Dieu à comprendre, à articuler et à appliquer sa foi¹³⁶. L'autorité de l'évêque inclut nécessairement la responsabilité de prendre et mettre en œuvre les décisions requises pour le bien de la *koinonia*¹³⁷.

67. Lors de l'ordination, les évêques reçoivent non seulement la charge de leur Église locale, mais également une partie de la responsabilité collégiale pour la communauté en général. « Les évêques se rencontrent collégalement, non en tant qu'individus, mais en tant qu'ayant autorité dans et pour la vie synodale des Églises locales... Lorsque les évêques tiennent conseil ensemble, ils cherchent à la fois à discerner et à articuler le *sensus fidelium* présent dans l'Église locale et dans la plus large communion des Églises »¹³⁸. « Le devoir de garder l'Église dans la vérité est une des fonctions essentielles du collège épiscopal ... L'exercice de cette autorité doctrinale requiert que ce qu'elle enseigne soit fidèle à l'Écriture Sainte et conforme à la Tradition apostolique »¹³⁹. « Pour ceux qui sont investis de l'autorité dans l'Église, l'enjeu et la responsabilité de leur ministère sont de promouvoir l'unité de toute l'Église dans la foi et la vie d'une façon qui enrichisse, loin de l'amoinrir, la légitime diversité des Églises locales »¹⁴⁰.

68. Nous sommes d'accord qu'aucune Église locale n'est autosuffisante. Diverses structures et pratiques sont nécessaires pour maintenir et manifester la communion des Églises locales et les soutenir dans la fidélité à l'Évangile. Ces structures comprennent les synodes ou les conciles locaux, provinciaux, mondiaux et œcuméniques¹⁴¹. Anglicans et catholiques romains reconnaissent que depuis l'époque du Nouveau Testament (cf. Ac 15,6-29), l'Église s'est efforcée, à travers des rencontres collégiales et conciliaires, d'obéir au Christ, en fidélité à sa vocation.

69. Anglicans et catholiques romains sont d'accord que les conciles peuvent être considérés comme faisant autorité lorsqu'ils expriment la foi et l'esprit communs de l'Église, en conformité avec les Écritures et la Tradition apostolique¹⁴². Les conciles tenus jusqu'aux temps modernes, que l'Église catholique romaine appelle « œcuméniques », sont considérés comme ayant un caractère obligatoire et, pour les catholiques romains, ils sont une expression autorisée de la tradition vivante¹⁴³. Historiquement, les anglicans n'ont reconnu une autorité avec force obligatoire qu'aux quatre premiers conciles œcuméniques. Alors qu'ils affirment une partie du contenu des conciles successifs, ils estiment que seules les décisions qui peuvent être démontrées à partir des Écritures ont force obligatoire pour les fidèles.

70. La communion de l'Église requiert un ministère de primauté à chaque niveau de la vie ecclésiale, comme lien visible et centre de sa communion¹⁴⁴. Depuis le début, un ordre s'est établi parmi les évêques, selon lequel les évêques des sièges principaux exerçaient un ministère d'unité distinctif en tant que premier parmi les évêques de leurs régions. Ils agissaient non pas isolément, mais en association collégiale avec d'autres évêques. Primauté et collégialité sont des dimensions complémentaires de *l'episcopè*, exercée dans la vie de toute l'Église. (C'est précisément dans ce sens que les anglicans reconnaissent le ministère de l'Archevêque de Cantorbéry).

71. La fonction de primate universel est un cas spécial et particulier de ce souci de communion universelle propre de la fonction épiscopale elle-même. « Le seul siège qui revendique le primat universel, et qui a exercé et exerce encore une telle *episcopè*, est le siège de Rome, la ville où Pierre et Paul sont morts »¹⁴⁵. L'Église catholique romaine enseigne que le ministère de l'Évêque de Rome comme primate universel est conforme à la volonté du Christ pour l'Église et qu'il est un élément essentiel pour maintenir celle-ci dans l'unité et dans la vérité. Au XVI^e siècle, les anglicans ont rejeté la juridiction de l'Évêque de Rome. Aujourd'hui, toutefois, quelques anglicans commencent à voir la valeur potentielle d'un ministère de primauté universelle, qu'exercerait l'Évêque de Rome, comme signe et centre d'unité dans une Église de nouveau réunie¹⁴⁶.

72. Nous sommes d'accord que l'Église, « colonne et soutien de la vérité » (1 Tm 3,15), est indéfectible. L'Église est sûre que l'Esprit-Saint lui donnera effectivement les moyens d'accomplir sa mission, de sorte qu'elle ne perdra pas son caractère essentiel ni ne manquera d'atteindre son but¹⁴⁷.

73. Anglicans et catholiques romains concordent dans une large mesure sur la question de l'autorité dans l'Église, bien qu'il reste un certain nombre de questions, y compris l'autorité obligatoire des conciles œcuméniques et l'infaillibilité de la fonction doctrinale de l'Église. Anglicans et catholiques romains continuent de réfléchir sur le rapport entre le local et l'universel dans la vie de l'Église et en particulier sur la place et l'autorité des structures régionales et nationales ; la place et le rôle des laïcs à chaque niveau de la vie de l'Église, en particulier par rapport aux conciles et aux synodes de l'Église ; le rapport entre assemblées collégiales et synodales ; la place de la réception dans le discernement de la pensée du Christ pour l'Église.

74. La question de savoir si la Communion anglicane est ouverte à l'acceptation d'instruments de supervision pouvant permettre de prendre des décisions qui, dans certaines circonstances, auraient force obligatoire pour les membres de toutes les provinces, est importante et d'actualité. D'un autre côté, on s'est demandé si, dans l'Église catholique romaine, des mesures suffisantes ont été adoptées pour assurer la consultation entre l'Évêque de Rome et les Églises locales avant de prendre des décisions importantes qui engagent soit une Église locale soit l'Église universelle.

75. Alors que quelques anglicans commencent à apprécier le ministère de l'Évêque de Rome comme signe et centre d'unité, des questions continuent de se poser pour savoir si le ministère pétrinien, tel qu'il est exercé par l'Évêque de Rome, existe de droit divin dans l'Église ; d'autres questions se posent sur la nature de l'infaillibilité papale et sur la juridiction attribuée à l'Évêque de Rome comme primat universel¹⁴⁸.

76. Anglicans et catholiques romains croient que l'Église est indéfectible, que l'Esprit-Saint guide l'Église dans toute la vérité. Pour les catholiques romains, la foi garantit qu'en des circonstances spécifiques et sous certaines conditions précises, ceux qui exercent un ministère de supervision, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, peuvent parvenir à un jugement préservé de l'erreur concernant des questions de foi ou de morale. C'est ce que l'on entend par la doctrine infaillible de l'Église. Les anglicans, convaincus que la nature indéfectible de l'Église est préservée par la fidélité aux Écritures, aux credo universels, aux sacrements et au ministère des évêques, n'attribuent de ministère infaillible à aucun groupe ni individu au cours de leur vie. Ils estiment qu'une doctrine, proposée ou définie de quelque manière que ce soit, doit être reçue par le corps des croyants à qui elle s'adresse comme étant conforme aux Écritures et à la Tradition¹⁴⁹.

8. Vie de disciple et sainteté

77. Anglicans et catholiques romains enseignent que la vocation chrétienne est à la sainteté de vie (cf. Ex 9,6 ; Mt 5,48) et que le comportement moral fait partie intégrante du maintien de la communion avec la Sainte Trinité, ainsi que de la communion avec la communauté des croyants dans l'Église. Nous avons reçu le même Évangile et nous sommes d'accord que l'Évangile que nous proclamons ne peut être séparé de la vie que nous vivons (cf. 1 Jn 3,18 ; Jc 2,20)¹⁵⁰. Notre commune acceptation des mêmes valeurs morales fondamentales et le partage de la même vision de l'humanité, créée à l'image de

Dieu et recrée en Christ, sont des éléments constitutifs de la communion ecclésiale et sont essentiels pour la communion visible de l'Église¹⁵¹.

78. Nous croyons que la réalité créée de l'humanité met celle-ci dans un rapport d'interdépendance avec toute la création et nous affirmons que l'ordre matériel de la création peut être saisi dans le travail de l'Esprit-Saint et transfiguré par celui-ci en un canal efficace de sa grâce et de son amour.

79. Nous affirmons la dignité de la personne humaine, homme et femme, créée par Dieu pour la communion avec Dieu. Quelles que soient les différences entre les individus, nous sommes d'accord que toutes les personnes ont la même dignité en tant que créatures de Dieu. De là découlent les droits fondamentaux de l'homme aux choses indispensables de la vie, telles que la nourriture, l'habillement, l'abri, l'instruction, le travail, la liberté d'expression religieuse et de participation à la formation de la société. Notre tradition commune met la dignité et les droits de l'individu en regard du bien de toute la communauté. Nous sommes d'accord que la liberté humaine est une liberté de responsabilité et d'interdépendance. Les personnes sont créées pour vivre en communion, et la communion implique la responsabilité dans le rapport avec la société et la nature ainsi qu'avec Dieu¹⁵². Vivre l'Évangile comporte un rapport de justice et de charité avec notre prochain, et exige que nous contribuions au bien commun et aussi que nous en bénéficions nous-mêmes. L'appel à suivre l'exemple de l'amour du Christ qui fait don de soi, est parfois un appel à renoncer à ce qui nous appartient de droit pour répondre à un besoin plus grand chez d'autres membres de la communauté humaine¹⁵³.

80. Nous sommes d'accord que la croissance en Christ, pour les croyants et pour la communauté croyante, découle d'une réponse à la grâce de Dieu et qu'elle doit être modelée conformément à l'esprit du Christ. La fidélité de l'Église à l'esprit du Christ implique un continu processus d'écoute, d'apprentissage, de réflexion et d'enseignement. Dans ce processus, chaque membre de la communauté a un rôle à jouer. Chaque personne doit apprendre à réfléchir et à agir selon une conscience bien informée. Apprendre et enseigner sont une discipline partagée, dans laquelle les croyants cherchent à découvrir ensemble ce qui découle de l'obéissance à l'Évangile de grâce et de la loi d'amour, au milieu des perplexités morales du monde¹⁵⁴.

81. Nous sommes d'accord que le contexte dans lequel l'Église est appelée à témoigner et à exercer son ministère de guérison, de pardon et de réconciliation est marqué par la fragilité et le péché. Là où la morale échoue, l'Église appelle sans cesse au repentir et fait tous les efforts pour rétablir les pécheurs à la vie de la grâce dans la communauté et proclamer le pardon. Nous sommes d'accord que l'Église est une communauté avec un double ministère vital de réconciliation : c'est une communauté dans laquelle la réconciliation qui vient de Dieu en Christ peut être vécue par ses membres, et c'est également une communauté qui devrait promouvoir la réconciliation dans le monde par tous les moyens possibles (cf. 2 Co 18,21). Anglicans et catholiques romains reconnaissent que la confession personnelle à un prêtre est un moyen de grâce et une manifestation efficace du pardon du Christ en réponse au repentir.

82. Tout au long de l'histoire, l'Église a cherché à être fidèle au commandement du Christ de guérir, ce qui a inspiré d'innombrables initiatives pour prodiguer des soins médicaux et hospitaliers. À côté de ce ministère physique, les deux traditions ont continué d'exercer le ministère sacramental de l'onction. Dans la tradition catholique romaine, l'onction a été spécialement associée aux rites administrés aux chrétiens au moment de quitter ce monde. Mais les années récentes ont connu une croissance dans la pratique de

l'onction des malades. Les anglicans ont également redécouvert la valeur de cet acte sacramentel comme moyen efficace de proclamer le ministère de guérison plus général de l'Église.

83. Anglicans et catholiques romains font un raisonnement similaire dans le domaine moral. Nous reconnaissons l'autorité normative des Écritures et nous nous en remettons à une commune tradition qui a recours à la loi naturelle et qui est attentive à la sagesse dans l'ordre de la création¹⁵⁵.

84. L'enseignement des anglicans et des catholiques romains est uni ou conciliable sur de nombreux sujets d'éthique sociale, par exemple sur la guerre et la paix. Nous sommes d'accord que la guerre, comme méthode de règlement des conflits internationaux, est incompatible avec l'enseignement et l'exemple de notre Seigneur Jésus Christ¹⁵⁶. Cohérence également dans l'application de cette doctrine à certains conflits et dans l'usage commun d'idées tirées des théories de « guerre juste ». Même cohérence encore dans nos enseignements respectifs concernant la liberté, la justice et d'autres questions portant sur les droits et les responsabilités de l'homme.

85. Dans nos deux communions, le mariage a un modèle et une signification qui viennent de Dieu, d'où découle l'engagement exclusif d'un homme et d'une femme pour la vie, englobant l'amour réciproque entre mari et femme, la procréation et la manière d'élever les enfants. Nos deux Communions parlent du mariage comme d'une alliance et d'une vocation à la sainteté, et elles le situent dans l'ordre de Ici création à la fois comme signe et comme réalité de l'amour fidèle de Dieu¹⁵⁷. Il a ainsi une dimension naturellement sacramentelle : « Lorsque Dieu appelle femmes et hommes à la condition de personnes mariées et leur accorde son soutien, son amour pour eux est créateur, rédempteur et sanctifiant »¹⁵⁸. Dans les deux Communions, mari et femme sont les célébrants du sacrement. Un prêtre a normalement un rôle spécial qui est de témoigner du caractère sacramentel du mariage.

86. Malgré nos bases morales communes, il existe : entre nous de sérieuses différences sur des questions spécifiques, dont quelques-unes ont émergé pendant la longue période de notre séparation :

a) Anglicans et catholiques romains ont une pratique différente au sujet de la confession privée. « Du fait que les Réformateurs avaient souligné l'accès immédiat du pécheur à la Parole de Dieu qui pardonne et soutient, les anglicans ont été conduits à rejeter l'idée que la confession individuelle à un prêtre était obligatoire, tout en continuant à la considérer comme un moyen de grâce salutaire et en l'incluant dans le *Book of Common Prayer* pour ceux dont la conscience serait tourmentée et gravement troublée »¹⁵⁹. Les anglicans expriment cette discipline dans la brève formule « tous peuvent, nul ne doit, certains devraient ». « L'Église catholique romaine, au contraire, a continué à insister sur le sacrement de pénitence et l'obligation pour ceux qui ont conscience d'avoir commis un péché grave, de confesser individuellement leurs fautes à un prêtre ... [L]a discipline de la confession des péchés à un prêtre a constitué un important moyen de communiquer la doctrine morale de l'Église et de nourrir la vie spirituelle des pénitents »¹⁶⁰.

b) Alors que les deux Communions reconnaissent que le mariage est pour la vie, toutes deux ont dû également reconnaître dans la réalité l'échec de nombreux mariages. Pour les catholiques romains, il n'est toutefois pas possible de dissoudre les liens matrimoniaux une fois constitués sacramentalement, en raison de leur caractère

indissoluble, parce qu'ils indiquent la relation d'alliance du Christ avec l'Église. Toutefois, pour certains motifs, l'Église catholique romaine reconnaît qu'un authentique mariage n'a jamais été contracté et qu'une déclaration de nullité peut être accordée par les autorités compétentes. Les anglicans ont accepté de reconnaître le divorce à la suite de la rupture d'un mariage et, dans les années récentes, quelques Églises anglicanes ont fixé les circonstances dans lesquelles elles étaient disposées à permettre aux partenaires d'un précédent mariage à en contracter un nouveau.

c) Anglicans et catholiques romains partagent la même doctrine fondamentale concernant le mystère de la vie humaine et la sainteté de la personne humaine, mais ils diffèrent sur la manière par laquelle ils développent cette doctrine morale fondamentale¹⁶¹. Les anglicans n'ont convenu aucune doctrine concernant le moment précis à partir duquel la nouvelle vie humaine qui se développe dans le sein maternel a droit à toute la protection due à une personne humaine ; tous les anglicans n'affirment pas qu'en toutes circonstances, et sans exception, cette protection doit être fournie dès le moment de la conception. Parmi les anglicans, il en est qui estiment qu'en certains cas l'avortement provoqué est moralement justifiable¹⁶². La doctrine catholique romaine dit que l'embryon humain doit être traité comme une personne humaine dès l'instant de sa conception, et elle rejette tout avortement provoqué¹⁶³. Anglicans et catholiques romains partagent la même aversion pour la pratique croissante, dans de nombreux pays, de l'avortement motivé par des raisons de commodité.

d) Anglicans et catholiques romains sont d'accord pour dire que la procréation est l'un des biens que la volonté divine a attribué à l'institution matrimoniale, et qu'une intention délibérée, sans raison justifiable, d'exclure la procréation du mariage est un refus de ce bien et en contradiction avec la nature du mariage et avec la façon dont Dieu appelle les couples à une paternité et une maternité responsable. Ils sont d'accord qu'il existe des situations dans lesquelles il serait moralement justifié de vouloir éviter de mettre des enfants au monde¹⁶⁴. Ils ne sont pas d'accord sur la méthode utilisée pour exercer la responsabilité de parents¹⁶⁵. La doctrine catholique romaine exige que chaque acte conjugal soit ouvert à la procréation et conseille l'abstinence aux couples qui ont des raisons valables d'éviter la conception¹⁶⁶. La Conférence de Lambeth de 1930 a décidé que « lorsqu'il existe une raison moralement valable d'éviter la paternité et la maternité ... et une raison valable pour éviter l'abstinence ... d'autres méthodes peuvent être utilisées »¹⁶⁷.

e) Anglicans et catholiques romains affirment l'importance de l'amitié et de l'affection entre hommes et femmes, mariés ou non, et croient, en se basant sur l'enseignement des Écritures, qu'un mariage fidèle et pour la vie offre le contexte normatif pour une relation sexuelle pleinement accomplie. Ils rejettent l'opinion selon laquelle les rapports conjugaux et homosexuels sont moralement équivalents¹⁶⁸. La doctrine catholique romaine affirme que l'activité homosexuelle est intrinsèquement désordonnée et qu'elle est toujours objectivement un mal¹⁶⁹. De fortes tensions ont surgi dans la Communion anglicane en raison des graves défis posés à l'intérieur de quelques Provinces¹⁷⁰ au sujet de la doctrine traditionnelle sur la sexualité humaine, indiquée dans la Résolution 1.10 de la Conférence de Lambeth de 1998¹⁷¹. Quelques synodes diocésains et provinciaux anglicans ont récemment préconisé la reconnaissance et la bénédiction de certaines relations homosexuelles convaincues, dans la vie de l'Église ou dans la vie de la société civile. Les instruments de la Communion ont réaffirmé la Résolution de Lambeth comme standard doctrinal

anglican. Dans le débat sur la sexualité humaine à l'intérieur de la Communion anglicane, et entre celle-ci et l'Église catholique romaine, des questions herméneutiques bibliques et anthropologiques se posent, qui devront être abordées.

87. Nous sommes d'accord sur le danger que les divergences pourraient s'accroître entre nous du fait que de nouveaux problèmes et de nouveaux contextes émergent rapidement. Nous devons examiner ensemble et développer des structures communes pour les décisions à prendre afin de répondre ensemble aux problèmes que nos deux Églises doivent déjà affronter, ainsi qu'aux nouvelles difficultés dès qu'elles se présentent. Nous sommes d'accord que nous devons agir de concert, partout où c'est possible, pour empêcher que l'intégrité du témoignage chrétien dans le monde soit ultérieurement compromise. Il est urgent que nous nous consultations, que nous décidions et que nous agissions ensemble en matière de doctrine morale, afin de guider et aider les disciples du Christ sur la voie de la sainteté, et rendre un témoignage crédible et efficace à l'amour et à la justice de Dieu pour le monde.

9. La Sainte Vierge Marie

88. Toutes les générations d'anglicans et de catholiques romains ont appelé sainte la Vierge Marie. Anglicans et catholiques romains conviennent qu'il est impossible d'être fidèle à l'Écriture sans accorder au personnage de Marie l'attention qui lui est due.¹⁷² Bien que dévotions et formes d'enseignement se soient développées de manière indépendante pendant des siècles de séparation, il nous est encore possible d'exprimer une large mesure d'accord, à partir des Écritures et des anciennes traditions communes, sur la place de Marie dans l'économie du salut et dans la vie de l'Église. Dans la vie contemporaine de nos Communions, nous pouvons constater beaucoup de choses en commun dans notre croyance au sujet de celle qui, parmi tous les croyants, est la plus proche de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ.

89. Anglicans et catholiques romains sont d'accord sur le fait qu'il ne peut y avoir qu'un seul médiateur entre Dieu et l'homme, à savoir Jésus Christ, et rejettent toute interprétation du rôle de Marie qui obscurcisse cette affirmation. Nous sommes d'accord pour reconnaître que la manière chrétienne de comprendre Marie est inséparablement liée aux doctrines sur le Christ et l'Église. Catholiques romains et anglicans reconnaissent la grâce et la vocation uniques de Marie, Mère de Dieu incarné (*Theotôkos*), observent ses fêtes et l'honorent dans la communion des saints¹⁷³. Nous apprenons que Marie a été préparée par la grâce divine à devenir la mère de notre Rédempteur, conformément au modèle biblique de grâce et d'espérance. En considération de sa vocation à être la mère de celui qui est le Saint, il sied que l'œuvre rédemptrice du Christ rejaillisse « par avance » sur Marie dans les profondeurs de son être et à ses tout premiers débuts¹⁷⁴. Il sied également de croire que l'enseignement selon lequel Dieu a pris la bienheureuse Vierge Marie dans la plénitude de sa personne, dans la gloire, est conforme à l'Écriture, ce qui ne peut être compris qu'à la lumière de l'Écriture, et c'est un signe de l'espérance eschatologique de tout le genre humain.¹⁷⁵ Nous sommes d'accord pour reconnaître dans Marie un modèle de sainteté, d'obéissance et de foi pour tous les chrétiens et pour l'Église¹⁷⁶.

90. Anglicans et catholiques romains partagent l'ancienne tradition de prière et de louange à Marie. Dans le passé, lorsque les anglicans craignaient que les pratiques de dévotion ne présentent Marie comme médiateur à la place du Christ, l'invocation directe de Marie était évitée. Là où un tel danger n'est pas apparent, la pratique de demander à

Marie, primordiale dans la Communion des saints, de prier pour nous, a repris dans certains milieux. Catholiques romains et anglicans peuvent reconnaître ensemble que Marie a un rôle permanent à jouer en orientant les chrétiens vers le Christ, l'unique médiateur, et que Marie et les saints prient pour toute l'Église. La pratique de demander à Marie et aux saints de prier pour nous n'est pas un facteur de division pour la communion¹⁷⁷. Nous sommes d'accord qu'une diversité de dévotions peut trouver sa place dans nos traditions lorsqu'il y a accord sur la doctrine.

91. À travers le dialogue, anglicans et catholiques romains ont approfondi leur compréhension commune de Marie dans le plan de salut et dans la vie de l'Église. C'est précisément parce que l'Église catholique romaine a vu le modèle de grâce divine à l'œuvre dans Marie depuis le moment de sa conception jusqu'à sa réception dans la gloire, qu'elle a décidé de définir l'Immaculée Conception et l'Assomption comme des dogmes. Il reste à voir comment, dans le contexte d'une Église visiblement unie, ces doctrines seraient affirmées dans la confession d'une foi commune.

92. La vénération de Marie et l'invocation des saints fait normalement partie de la vie de piété catholique romaine, mais elles sont mal connues, voire même étrangères, pour de nombreux anglicans. Un dialogue ultérieur et une compréhension mutuelle sont nécessaires.

La foi qui nous rend libres

93. La Commission reconnaît avec gratitude que la foi que nous partageons nous est donnée par Dieu. Dans la présente déclaration nous avons cherché à recueillir les fruits de quarante années de dialogue entre anglicans et catholiques romains. Passant en revue les expériences de nos Églises, il est apparu clairement comment une interaction croissante nous a conduit à une plus large compréhension mutuelle et, en même temps, comment cette conscience accrue de la dimension de la foi que nous partageons nous a permis de rendre plus efficacement témoignage ensemble. Pour cela, nous célébrons et rendons grâce à Dieu.

94. Il y a eu des échecs en cours de route et des occasions perdues. Nous reconnaissons que les obstacles qui nous empêchent de recevoir ensemble tout ce que Dieu nous offre nuit à l'efficacité de notre mission dans le monde. La Commission a pris plus profondément conscience de combien compréhension et coopération, foi et mission sont intimement liées. Nous sommes convaincus qu'en avançant vers la pleine communion ecclésiale et en répondant d'une nouvelle manière à la mission commune confiée par notre Seigneur à son Église, les questions restantes qui divisent l'Église seront plus efficacement résolues.

95. Parce que nous mettons notre espérance dans la grâce abondante de Dieu, nous sommes encouragés à persévérer et à affronter les difficultés de grandir ensemble. Nous glorifions Dieu qui peut, « par sa puissance qui agit en nous, faire au-delà, infiniment au-delà de ce que nous pouvons demander et imaginer ; à lui la gloire dans l'Église et en Jésus Christ, pour toutes les générations aux siècles des siècles. Amen » (Ep 3,20-21).

DEUXIÈME PARTIE

VERS L'UNITÉ ET LA MISSION COMMUNE

96. Une foi authentique est plus qu'un assentiment : elle s'exprime dans l'action. Alors qu'anglicans et catholiques romains cherchent à surmonter les obstacles restants pour parvenir à l'unité visible, nous, évêques de l'IARCCUM, reconnaissons que l'étendue de foi commune décrite dans la présente déclaration, nous oblige à vivre et à témoigner ensemble plus pleinement, ici et maintenant. L'accord dans la foi doit aller au-delà d'une simple affirmation. Le discernement d'une foi commune convie nos Églises à reconnaître qu'il existe des éléments de sanctification et de vérité dans nos vies ecclésiales respectives et à développer les filières et les expressions pratiques de coopération par lesquelles une vie et une mission communes peuvent être créées et soutenues.

97. Nous croyons en un Dieu dont la vie est communion et pur amour, et que nous-mêmes partageons la vie de Dieu en Christ par l'Esprit-Saint. Tout ce que nous faisons en tant qu'anglicans et catholiques romains et, en particulier, tout ce que nous essayons de faire ensemble, devrait par conséquent être fait en communion, en grâce et avec générosité afin de ne pas créer des obstacles à la proclamation de la Bonne Nouvelle. À présent, c'est l'appel à la générosité qui nous guide à partager entre nous nos dons et nos vies, et c'est le même appel à la générosité qui nous exhorte à partager avec tout le genre humain ce que Dieu nous a donné. La mission de l'Église découle intrinsèquement de notre participation à la vie de l'unique vrai Dieu. Nous devrions toujours chercher à partager entre nous et avec le monde en général les bienfaits du Dieu vivant.

98. Nous reconnaissons également les progrès accomplis dans nos rapports avec d'autres chrétiens et nous maintenons notre engagement à la réconciliation de tous les chrétiens. Chaque fois qu'anglicans et catholiques romains prennent des initiatives pour approfondir leurs rapports réciproques dans la vie et la mission, ils doivent être attentifs à leurs autres partenariats œcuméniques et agir en conformité avec les accords déjà conclus.

99. Nous, évêques de l'IARCCUM, invitons anglicans et catholiques romains partout dans le monde à prendre en considération les suggestions qui suivent. Elles sont offertes comme des exemples pratiques du genre d'action commune dans la mission que notre même foi nous invite, nous le croyons, à entreprendre à présent et qui renforcerait la communion que nous partageons. Cependant, nous reconnaissons également que le contexte et la dynamique des rapports entre anglicans et catholiques romains divergent sensiblement dans les différentes parties du monde. Il peut y avoir des raisons impérieuses pour lesquelles certaines des suggestions et invitations ci-dessous ne sont ni appropriées ni réalisables dans certains contextes locaux. Néanmoins, les fruits de quarante années de dialogue entre anglicans et catholiques romains constituent une exhortation à tous les anglicans et catholiques romains à examiner comment nous pourrions tenir notre engagement pour une pleine unité visible, et nous soumettons les idées et les propositions indiquées plus loin à une attentive considération et réflexion.

1. Expressions visibles de notre foi commune

L'Église catholique romaine et les Églises de la Communion anglicane sont des Églises liturgiques dans lesquelles Dieu est glorifié au cours de services publics communs. Nous invitons anglicans et catholiques romains à mettre en œuvre des stratégies en vue de promouvoir l'expression visible de leur foi commune.

100. Compte tenu de notre reconnaissance mutuelle de nos baptêmes respectifs, un certain nombre d'initiatives pratiques est possible. Les Églises locales pourraient envisager de créer des programmes de formation pour les familles lorsque celles-ci présentent des enfants au baptême, et élaborer des ressources catéchétiques communes à utiliser pour la préparation au baptême et à la confirmation et dans les écoles du dimanche. Nous suggérons que nos paroisses locales fassent ensemble régulièrement une profession de foi publique, par exemple pour renouveler les promesses du baptême chaque année à la Pentecôte. Nous invitons les Églises locales à utiliser le même certificat de baptême et, là où c'est nécessaire, de revoir et d'améliorer les certificats actuellement en usage. Tout en respectant les exigences canoniques actuelles, nous encourageons également l'inclusion de témoins appartenant à l'autre Église pour les baptêmes et les confirmations, en particulier dans le cas de candidats de familles interconfessionnelles. Nous encourageons la coopération dans les programmes de renouvellement de la foi, dont le but est d'aider à reprendre l'engagement baptismal dans le courant de la vie adulte.

101. Étant donné l'extension considérable de notre commune compréhension de l'Eucharistie (voir paragraphes 39 et 44), et l'importance capitale de l'Eucharistie pour notre foi, nous encourageons nos fidèles à assister à nos eucharisties respectives, toujours en respectant les différentes disciplines de nos Églises.¹⁷⁸ Ce serait particulièrement indiqué pendant la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens et en d'autres occasions de fêtes dans la vie de nos communautés locales. Cela offrirait l'occasion de connaître la vie eucharistique des uns et des autres, contribuant ainsi à approfondir notre communion et notre désir de pleine communion. Alors qu'il s'agirait d'une forme de présence sans communion dans les églises de l'autre, ce serait néanmoins le début d'une nouvelle conscience de la valeur de la communion spirituelle. Nous recommandons d'impartir la bénédiction, qui est devenue pratique courante dans divers endroits, à ceux qui ne reçoivent pas la sainte communion.

102. Nous encourageons également de plus fréquents services non eucharistiques en commun, y compris les célébrations de la foi, les pèlerinages, les processions de témoignage (p.ex. le Vendredi saint) et les liturgies publiques communes lors d'occasions importantes. Nous encourageons ceux qui célèbrent le service quotidien à examiner comment la célébration commune de la prière journalière peut renforcer leur mission commune.

103. Nous encourageons anglicans et catholiques romains à prier pour l'évêque local de l'autre Église ainsi que pour leur propre évêque, et pour la bénédiction divine sur leur coopération, là où celle-ci est possible, dans leur responsabilité pour la mission des Églises locales. Nous sommes heureux de l'habitude croissante chez les anglicans, d'inclure une prière pour le Pape dans les oraisons des fidèles, et nous invitons les catholiques romains à prier régulièrement en public pour l'Archevêque de Cantorbéry et pour les responsables de la Communion anglicane.

2. Étude en commun de notre foi

Compte tenu du degré d'accord dans la foi mis en évidence dans la présente déclaration, nous désirons promouvoir une étude en commun afin d'approfondir la foi que nous partageons.

104. Étant donné que les Écritures occupent une place primordiale dans la vie de la foi tant chez les anglicans que chez les catholiques romains, nous en encourageons l'étude

en commun, en particulier par ceux qui se préparent au ministère. Les traductions œcuméniques de la Bible sont des ressources inestimables dans nos efforts de nous engager dans le témoignage commun. Nous constatons d'étroites similitudes dans les lectionnaires anglicans et catholiques romains, qui permettent de promouvoir des groupes mixtes d'études bibliques basés sur le lectionnaire du dimanche. Nous encourageons également le développement de principes herméneutiques communs (voir paragraphes 26 à 30 ci-dessus) afin de parvenir à une lecture œcuménique concordée des Écritures. On pourrait alimenter cette initiative en patronnant des conférences et des groupes de travail sur différentes approches méthodologiques des Écritures, tant anciennes que modernes. En dernier lieu, nous suggérons la création de groupes de travail pour prédicateurs, ainsi qu'une étude commune des traditions liturgiques des uns et des autres.

105. En méditant ensemble sur notre foi, il est essentiel que tous les évêques s'assurent que les Déclarations conjointes de l'ARCIC soient amplement étudiées dans les deux Communions. Outre le *Rapport final* de l'ARCIC (1982), nous invitons à étudier ensemble le travail de la seconde phase de l'ARCIC. Par exemple, *L'Église comme communion* est une réflexion sur le mystère de l'Église et sur les éléments visibles de communion nécessaires à la pleine unité visible, qui peuvent assister anglicans et catholiques romains à reconnaître les éléments constitutifs de l'Église dans la vie et le témoignage de chacun, et les aider, en discernant les éléments qui leur sont communs, à voir comment ils peuvent s'unir en les vivant. Une étude de *La Vie en Christ : morale, communion et Église* pourrait approfondir la compréhension mutuelle de nos principes moraux communs et également des différences qui subsistent. Nous encourageons la création de groupes de discussion sur la récente Déclaration conjointe, *Marie : Grâce et Espérance dans le Christ*, dans le but d'acquérir une meilleure appréciation de notre héritage mariologique commun et de réfléchir aux implications pratiques des conclusions de la Commission¹⁷⁹.

106. Des Commissions anglicanes-catholiques romains (ARC) nationales ou régionales existent déjà dans plusieurs parties du monde et ont fourni des contributions significatives en s'engageant dans le dialogue théologique et en identifiant diverses voies de coopération pastorale (p.ex. dans les Caraïbes, aux U.S.A., en Angleterre et au Pays de Galles, au Canada, en Australie et en Nouvelle Zélande). Les Provinces anglicanes et les Conférences épiscopales catholiques romaines pourraient envisager l'établissement d'ARC là où elles n'existent pas encore. Outre leur impact local, elles peuvent également jouer un rôle précieux en facilitant la réception des Déclarations conjointes de l'ARCIC et en fournissant des informations à la Commission internationale sur le développement des rapports au niveau local.

107. De nombreuses ressources théologiques peuvent être partagées, par exemple le personnel professionnel, les bibliothèques et les programmes de formation et d'étude pour le clergé et les laïcs. Les possibilités d'échanges qui nous sont déjà accessibles, p.ex. celles indiquées dans *La dimension œcuménique dans la formation des personnes engagées dans le travail pastoral*,¹⁸⁰ devraient être explorées et réalisées dans tout leur potentiel.

3. Coopération dans le ministère

Nous encourageons la coopération dans les ministères ordonnés et laïcs partout où cela peut se faire.

108. En plus des ARC nationales, des dialogues entre évêques anglicans et catholiques romains ont également été institués au niveau régional en divers endroits en vue d'étudier diverses questions pastorales et de créer un contexte dans lequel la confiance et l'amitié puissent se développer dans le mutuel amour du Christ. Ce type de dialogue s'est avéré fructueux, par exemple en donnant des conseils aux familles interconfessionnelles et dans d'autres situations sociales et pastorales. Là où un tel dialogue n'a pas encore lieu, nous encourageons les évêques anglicans et catholiques romains à réfléchir à la valeur que peuvent représenter des rencontres annuelles ou même plus fréquentes¹⁸¹.

109. La recherche de l'unité implique la solution des questions qui ont été la cause de division dans le passé, mais elle exige également une constante communication permettant de traiter les développements courants dans nos Communions respectives. Partout où cela peut se faire, des observateurs ordonnés et laïcs peuvent être invités à assister aux rencontres et conférences synodales et collégiales des deux côtés. Nous encourageons également les responsables anglicans et catholiques romains, tant au niveau international que national, à se consulter le plus fréquemment possible avant de prendre des décisions cruciales touchant l'unité de l'Église en matière de foi, d'ordre ou de morale.

110. Nous encourageons les évêques à entreprendre conjointement une étude des récents documents catholiques romains et anglicans¹⁸² de manière à permettre un enseignement commun sur des questions qui se rattachent à la mission et au témoignage au niveau local. Les déclarations pastorales communes faites par des responsables ecclésiaux sur des problèmes urgents d'intérêt commun au niveau régional et national ont sans aucun doute une grande valeur et nous exhortons tous les évêques à le faire chaque fois qu'ils le peuvent.

111. En plus de ces formes de consultation, une série d'autres initiatives pourraient être envisagées au niveau épiscopal. Nous trouvons particulièrement utile la pratique de fournir des lettres d'introduction aux collègues œcuméniques chaque fois qu'un nouvel évêque est élu. On pourrait examiner la possibilité d'associer des évêques anglicans aux évêques catholiques romains lors des visites *ad limina* de ces derniers à Rome¹⁸³. La consultation et la coopération épiscopale sont encouragées dans la formulation de protocoles pour gérer le mouvement de membres du clergé d'une Communion à l'autre.

112. Compte tenu du haut degré de notre commune compréhension du ministère, nous encourageons l'étude des possibilités d'aborder certains aspects d'une formation en commun. Pour les évêques nouvellement ordonnés, des groupes de travail conjointement sponsorisés pourraient signaler des méthodes par lesquelles leur ministère pourrait porter son attention sur les questions œcuméniques, par exemple en promouvant le genre de consultation et de coopération pastorale mentionné ci-dessus. Dans la préparation au ministère sacerdotal, tout en tenant compte des éléments spécifiques de la formation, on pourrait penser à une coopération appropriée en matière d'éducation théologique (p.ex. dans les domaines des études bibliques, de l'histoire de l'Église, de la formation pastorale). Une coopération encore plus approfondie est possible dans les domaines de l'instruction diaconale et de la formation courante du clergé, comprenant des retraites communes.

113. Sans perdre de vue les problèmes doctrinaux sous-jacents concernant la reconnaissance mutuelle des ordres (cf. paragraphes 60 et 61 ci-dessus), toutes les

occasions appropriées peuvent servir à reconnaître publiquement la fécondité de nos ministères ordonnés, par exemple en assistant aux ordinations de part et d'autre.

114. Nous exhortons anglicans et catholiques romains à étudier ensemble comment le ministère de l'Évêque de Rome peut être proposé et reçu pour aider nos Communions à progresser vers la pleine communion ecclésiale¹⁸⁴.

115. Anglicans et catholiques romains partagent un riche héritage concernant la place des ordres religieux dans la vie ecclésiale. Il existe des communautés religieuses dans nos deux Communions, dont l'origine remonte aux mêmes fondateurs (p.ex. bénédictins et franciscains). Nous encourageons la continuation et le renforcement des relations entre les ordres religieux anglicans et catholiques romains, et nous reconnaissons le témoignage particulier des communautés monastiques qui ont une vocation œcuménique.

116. Dans de nombreux domaines, l'attention pastorale et spirituelle peut être partagée. Nous reconnaissons les bienfaits qui découlent des nombreux cas d'orientation spirituelle donnée et reçue par des anglicans à des catholiques romains et par des catholiques romains à des anglicans. Dans le domaine du ministère, un souci particulier est la nécessité de développer des programmes de pastorale communs pour les familles interconfessionnelles (comprenant la préparation au mariage) et de trouver la manière de pourvoir à leurs besoins.

117. Nous recommandons la formation en commun, là où c'est possible, de ministres laïcs (p. ex. catéchistes, lecteurs, enseignants, évangélistes). Nous conseillons le partage des talents et des ressources de ministres laïcs, en particulier entre paroisses locales anglicanes et catholiques romains. Nous notons le potentiel des ministères liés à la musique pour enrichir nos relations et renforcer le travail externe de l'Église dans la société en général, spécialement auprès des jeunes.

4. Témoignage commun dans le monde

Nous encourageons la promotion d'une spiritualité d'engagement dans le monde orientée vers la mission, et le développement de stratégies communes pour le travail externe, de manière à partager notre foi.

118. Nous reconnaissons le rapport intime qui existe entre l'unité de l'Église, la paix et le bien de la communauté humaine, et l'intégrité de toute la création. Nous exhortons nos deux Communions à travailler ensemble avec d'autres au niveau global pour promouvoir la justice sociale, éradiquer la pauvreté et se soucier de l'environnement (p.ex. en soutenant les Objectifs de Développement du Millénaire indiqués par les Nations Unies).

119. Nous encourageons également les Églises locales à s'unir pour contribuer à la vie publique locale, en faisant connaître les perspectives chrétiennes sur les questions sociales importantes. Nous exhortons anglicans et catholiques romains, dans leur témoignage social, à agir selon le principe que nous devrions tout faire ensemble, sauf les choses que de profondes différences nous obligent à faire séparément (cf. le Principe de Lund), en particulier en raison de l'accord dans la foi que nous avons exprimé dans la présente Déclaration.

120. Chaque fois que nous nous sommes rendus coupables, en tant qu'Églises, d'avoir contribué à des tensions et à des querelles de nature politique, socio-économique ou religieuse, nous devrions nous montrer disposés à nous repentir de nos actions et à

rechercher la réconciliation¹⁸⁵. En agissant ainsi, nous espérons pouvoir rendre témoignage, devant la société en général, de la nécessité d'une conversion permanente et de processus chrétiens pour la résolution des conflits. Dans de nombreux cas, un tel témoignage se traduira par une coopération avec les gouvernements ou les organismes séculiers qui s'efforcent d'apporter la réconciliation dans leurs communautés¹⁸⁶.

121. Nous encourageons une participation commune à l'évangélisation en développant des stratégies spécifiques pour nous adresser à ceux qui n'ont pas encore entendu ni répondu à l'Évangile. Nous invitons les Églises à étudier ensemble les fondements bibliques de l'évangélisation tels qu'ils s'appliquent au contexte culturel local de la mission. Nous reconnaissons l'importance d'une formation commune des laïcs à l'évangélisation et du développement de nouveaux moyens de rassembler les communautés de foi.

122. Nous invitons nos Églises à examiner ensemble le développement d'écoles anglicanes-catholiques romaines, de programmes communs pour la formation des enseignants et de programmes d'instruction religieuse contemporaine à utiliser dans nos écoles. Nous sommes conscients de l'urgence de trouver de nouveaux moyens d'atteindre la jeunesse et nous croyons que les jeunes eux-mêmes accueilleraient volontiers des programmes créatifs communs dans le travail externe.

123. Tout en continuant de renforcer les relations anglicanes-catholiques romaines, tant par le dialogue théologique que par la mission en commun, nous restons engagés à la recherche de l'unité de tous les chrétiens en général. Pour sauvegarder la cohésion de notre engagement dans le mouvement œcuménique et étendre les paramètres des accords dans la foi que nous avons réalisés, nous encourageons vivement une étroite consultation lorsque l'un de nous s'engage dans un nouveau partenariat œcuménique avec une autre Église, localement, régionalement ou au niveau mondial.

124. Les Églises locales pourraient tirer profit des contributions apportées à la mission de l'Église par de nouveaux groupes, mouvements et associations au sein de nos Communions, en particulier les mouvements dont le charisme comprend un fort engagement en faveur de l'unité des chrétiens.

125. Nous recommandons de travailler plus étroitement ensemble dans nos rapports avec les fidèles d'autres religions. Nous sommes particulièrement attentifs à la valeur que représente le fait de parler de la même voix en tant que chrétiens dans des situations de conflit, de malentendu et de méfiance, surtout lorsque les chrétiens ou les membres d'autres communautés de foi vivent en situation de minorités vulnérables.

Conclusions

126. Nous, évêques de l'IARCCUM, recommandons vivement les présentes suggestions aux membres de l'épiscopat partout dans le monde, conscients des responsabilités spécifiques des évêques pour la promotion de l'unité des chrétiens et de la mission de l'Église. Nous remercions Dieu pour le large consensus théologique formulé dans ce document - fruit des quarante dernières années de dialogue - et nous prions Dieu pour qu'il bénisse abondamment tout ce que nous sommes appelés à accomplir à présent en Son Nom. Nous invitons tous les évêques à encourager leur clergé et les fidèles à répondre de manière positive à cette initiative et à s'engager dans une exploration approfondie de nouvelles possibilités de coopération dans la mission.

ANNEXE I

UNITÉ ET MISSION

A. Perspectives catholiques romaines

127. Dans leur Décret sur l'œcuménisme, *Unitatis Redintegratio*, les évêques réunis au Concile Vatican II ont déclaré que « promouvoir la restauration de l'unité » était un de leurs « buts principaux ». Ils affirmaient que « une seule et unique Église a été instituée par le Christ Seigneur » et que la discorde entre différentes Communions chrétiennes « s'oppose ouvertement à la volonté du Christ, constitue une pierre d'achoppement au monde et fait obstacle à la plus sainte des causes, la proclamation de la bonne nouvelle à toute créature »¹⁸⁷. Ces convictions concernant l'œcuménisme et la mission ont été ultérieurement développées dans les lettres encycliques *Redemptoris Missio* (1987) et *Ut Unum Sint* (1995).

128. En plus de la référence aux obstacles à la mission de Dieu causés par la désunion, le Pape Jean-Paul II, dans son encyclique *Redemptoris Missio*, a souligné les occasions positives que nous ouvre notre baptême commun en Christ. Il mettait en évidence la nécessité de collaborer dans un esprit fraternel avec « les frères et sœurs séparés », suivant les normes de *Unitatis Redintegratio*. Cet impératif doit être observé « par une commune profession de foi en Dieu et en Jésus Christ devant les nations, dans la mesure du possible, et par une coopération dans les questions sociales et techniques, culturelles et religieuses »¹⁸⁸. Le potentiel d'une profession de foi et de coopération communes a ultérieurement été traduit en principes et normes pratiques dans le *Directoire œcuménique* publié par le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. Un grand choix d'options y est indiqué, y compris la coopération œcuménique dans l'engagement missionnaire auprès « des masses déchristianisées de notre monde contemporain », d'une manière qui évite toute rivalité et tout sectarisme malsains¹⁸⁹. Les principes et les normes comprennent également le dialogue interreligieux et les domaines du développement, clés besoins de l'humanité, des soins de Santé et de l'intendance de la création.

B. Perspectives anglicanes

129. L'entrée de la Communion anglicane dans le mouvement œcuménique était basée sur son engagement dans la mission. À la suite de la Conférence missionnaire d'Edimbourg en 1910, la Conférence de Lambeth de 1920 a publié un « Appel à tous les chrétiens », dans lequel les évêques proposaient « que tous devraient s'unir dans un nouveau et grand effort pour retrouver et manifester au monde l'unité du corps du Christ pour laquelle il a prié ».¹⁹⁰ Les évêques affirmaient : « Nous croyons que c'est le dessein de Dieu de manifester cette communion, en ce qui concerne le monde, dans une société tournée vers l'extérieur, visible et unie ... en utilisant les moyens de la grâce donnés par Dieu et en inspirant tous les membres à servir le Royaume de Dieu dans le monde en général ». C'est cette vocation au monde pour lequel le Christ a donné sa vie par amour divin qui a donné l'énergie nécessaire à l'effort en vue de l'unité des chrétiens.

130. Nos rapports de mission en tant qu'anglicans doivent être vus comme faisant partie des plus larges rapports missionnaires entre tous les chrétiens. L'expérience des dernières années du XX^e siècle soulignait l'importance de l'appel de Lambeth aux anglicans, à examiner les moyens de s'engager dans la mission en coopération avec d'autres chrétiens. Nous avons besoin de la stimulation, des critiques et des

encouragements des frères et sœurs en Christ des autres traditions. Une question que nous devons constamment nous poser est la suivante : dans quelle mesure sommes-nous fidèles en invitant les membres d'autres traditions à participer, par leurs conseils et leur collaboration, à notre travail externe ?

131. À partir de cet engagement fondamental, et comme résultat des importants pas en avant accomplis dans le consensus théologique, les évêques présents à la Conférence de Lambeth de 1998, ont réaffirmé l'engagement anglican de longue date en faveur de la pleine unité visible de l'Église comme objectif du mouvement œcuménique¹⁹¹. L'unité visible de l'Église, c'est « tendre au genre de vie voulu par Dieu pour tout le genre humain, un avant-goût du Royaume de Dieu ». Ils exposent ce qu'ils appellent « un portrait d'unité visible » qui découle des conversations œcuméniques. L'unité visible « exige un accord dans la foi ainsi que la célébration commune des sacrements, maintenus par un ministère uni et des formes collégiales et conciliaires de consultation sur les questions de foi, de vie et de témoignage. [...] La plénitude de la communion exige que tous ces aspects visibles de la vie de l'Église soient imprégnés d'une communion spirituelle profonde, d'une croissance ensemble dans une même pensée, un même souci et un même soin de l'unité (Ph 2,2) »¹⁹². La Conférence de Lambeth a souligné que l'unité visible suppose une riche diversité qui est le résultat nécessaire d'un Évangile vécu dans des contextes culturels spécifiques et historiques particuliers.

Engagement commun anglican et catholique romain pour l'unité et la mission

132. À la suite du Concile Vatican II, le Pape Paul VI et l'Archevêque Michael Ramsay, dans leur Déclaration commune de 1966, ont parlé de leur intention d'entreprendre un dialogue sérieux qui puisse conduire à « cette unité dans la vérité pour laquelle le Christ a prié ». Ils ont parlé d'une « restauration de la pleine communion de foi et de vie sacramentelle ». Ils ont déclaré être « d'accord dans leur détermination ... de chercher ensemble à trouver des solutions à tous les principaux problèmes que l'Église doit affronter dans le monde d'aujourd'hui »¹⁹³. En 1977, le Pape Paul VI et l'Archevêque Donald Coggan ont évoqué cet objectif comme étant « voulu par le Christ »¹⁹⁴, et ont déclaré que le progrès vers l'unité comprendra une étude des intentions du Christ lorsqu'il institua l'Église. « Cette communion avec Dieu dans le Christ grâce à la foi, au baptême et au don que nous lui faisons de nous-mêmes, est au centre du témoignage que nous rendons devant le monde, même lorsque la communion entre nous est imparfaite »¹⁹⁵. Ils ajoutaient : « Nos divisions mettent un obstacle à ce témoignage, elles mettent un obstacle à l'œuvre du Christ, mais elles ne ferment pas toutes les routes que nous pouvons parcourir ensemble. Dans un esprit de prière et de soumission à la volonté de Dieu, nous devons collaborer plus étroitement de façon pouvoir dès maintenant, dans le même travail d'évangélisation, témoigner ensemble et plus largement du Christ dans le monde »¹⁹⁶. En 1989, le Pape Jean-Paul II et l'Archevêque Robert Runcie ont réaffirmé cette compréhension de la volonté du Christ pour l'Église dans leur déclaration commune : « L'unité chrétienne est requise pour que l'Église puisse être un signe plus efficace du Royaume de Dieu, qui est un royaume d'amour et de justice pour toute l'humanité »¹⁹⁷. En 1996, le Pape Jean-Paul II et l'Archevêque George Carey ont souligné que « à chaque fois que cela est possible, ils [anglicans et catholiques romains] doivent apporter un témoignage commun de l'Évangile, car nos divisions portent atteinte au message de réconciliation et d'espérance de l'Évangile »¹⁹⁸.

133. Dans son Rapport, *L'Église comme communion*, l'ARCIC inclut une description détaillée de l'unité visible qu'anglicans et catholiques romains recherchent ensemble.

Les éléments constitutifs de la communion ecclésiale comprennent : une seule foi, un seul baptême, une seule eucharistie, l'acceptation de valeurs morales fondamentales, un ministère de supervision confié à l'épiscopat avec des dimensions collégiales et primatiales, et le ministère épiscopal de primauté universelle comme centre visible d'unité¹⁹⁹. Le rapport reconnaît que le thème de la communion comme description de la nature de l'Église « met les chrétiens face au scandale de leurs divisions » car « la désunion chrétienne obscurcit l'invitation à la communion que Dieu adresse à toute l'humanité et rend plus difficile l'écoute de l'Évangile que nous proclamons »²⁰⁰.

134. Alors qu'anglicans et catholiques romains, dans les déclarations communes des Papes et des Archevêques de Cantorbéry, et dans leurs dialogues bilatéraux, ont souligné l'objectif de l'unité visible et l'urgence de travailler ensemble afin de réaliser cet objectif pour le bien de la mission de l'Église, cet appel a toujours été vu dans le cadre de l'objectif d'unité visible de tous les chrétiens. Lorsque le Pape Jean-Paul II et l'Archevêque Robert Runcie ont établi la seconde phase de l'ARCIC, ils ont déclaré que le but « ne se limite pas à l'union de nos deux seules communions à l'exclusion des autres chrétiens, mais s'étend au contraire à l'accomplissement de la volonté de Dieu pour l'unité visible de tout son peuple »²⁰¹. En outre, aussi bien le Pape Jean-Paul II, dans son encyclique *Ut Unum Sint*, que les évêques présents à la Conférence de Lambeth de 1998, se réfèrent à l'objectif d'unité décrit dans la déclaration de l'Assemblée de Canberra du Conseil œcuménique des Églises, *L'unité de l'Église comme Koinonia : Don et vocation*²⁰².

135. Les évêques anglicans et catholiques romains réunis à Mississauga en mai 2000, ont examiné ensemble le chemin vers l'unité visible et l'impératif d'unité à observer si l'Église veut remplir son rôle en vue de guérir et réconcilier un monde déchiré et divisé. Ils ont déclaré : « Nous avons ressenti clairement que nous nous sommes beaucoup plus rapprochés du but de la communion pleine et visible que nous n'avions osé l'espérer au commencement. Nous sommes par-venus à un sentiment d'interdépendance mutuelle dans le Corps du Christ, dans lequel les Églises de la Communion anglicane et l'Église catholique romaine peuvent apporter des dons communs à la mission qu'elles partagent à travers le monde »²⁰³.

Comme il est indiqué dans l'Introduction du présent document (ci-dessus, paragraphes 6 à 10), des événements intervenus entre-temps ont créé des problèmes pour les objectifs définis à Mississauga. En nous demandant comment rester fidèles, au milieu des complexités actuelles, à la vision qui a propulsé notre dialogue au cours des dernières décennies, nous réaffirmons que même en période d'incertitude, la mission que nous a confiée le Christ dans la puissance de l'Esprit-Saint nous appelle sans cesse à donner une expression tangible du degré de foi que nous partageons, à travers la mission commune, le témoignage rendu ensemble et la prière en commun.

ANNEXE II

DOCUMENTS DE L'ARCIC

Première Phase

1971 Doctrine eucharistique

1973 Ministère et ordination

1976 L'Autorité dans l'Église 1

1979 Élucidation de « Doctrine eucharistique »

1979 Élucidation de « Ministère »

1981 Élucidation de « L'Autorité dans l'Église I »

1981 L'Autorité dans l'Église II

En 1982, ces documents ont été publiés avec une préface, une introduction et une conclusion, sous le titre *Rapport final*.

Seconde Phase

1987 Le Salut et l'Église

1991 L'Église comme communion

1994 La Vie en Christ : morale, communion et Église

1999 Le Don de l'autorité : L'autorité dans l'Église III

2005 Marie : Grâce et Espérance dans le Christ

ANNEXE III

MEMBRES DE L'ARCIC

Anglicans

Évêque David Beetge, Église de la Province de l'Afrique du Sud, coprésident

Archevêque Peter Carnley, Église anglicane d'Australie

Évêque Peter Fox, Église anglicane de Papua Nouvelle Guinée, 2005

Évêque Edwin Gulick, Église épiscopaliennne aux USA

Archevêque Peter Kwong, Hong Kong Sheng Kung Hui, 2001-2004

Évêque Michael Nazir-Ali, Église d'Angleterre

Rév. Chanoine Jonathan Gough, Représentant de l'Archevêque de Cantorbéry, 2001-2004

Rév. Chanoine Andrew Norman, Représentant de l'Archevêque de Cantorbéry, 2005

Dr Mary Tanner, Église d'Angleterre

Rév. Chanoine Gregory Cameron, Bureau de la Communion anglicane, cosecrétaire à partir de 2003

Consultants

Évêque John Baycroft, Église anglicane du Canada, à partir de 2003 (cosecrétaire 2002)

Évêque David Hamid, Gibraltar en Europe, à partir de 2002 (cosecrétaire 2001)

Catholiques romains

Archevêque John Bathersby, Australie, coprésident

Archevêque Alexander Brunett, USA

Évêque Anthony Farquhar, Irlande

Évêque Crispian Hollis, Angleterre

Évêque Lucius Ugorji, Nigeria

Père Dr Peter Cross, Australie (décédé en 2006)

Sr Dr Donna Geernaert, Canada

Consultants

Mgr Timothy Galligan, Angleterre, à partir de 2002

Père Dr Paul McPartlan, à partir de 2003

Assistants de secrétariat

Mme Christine Codner, Bureau de la Communion anglicane, 2001-2004

Rév. Terrie Robinson, Bureau de la Communion anglicane, à partir de 2005

Melle Giovanna Ramon, Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens

* Texte original anglais dans *Information Service* 124 (2007/1-II). Version française du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens

¹ Dans ce document, nous nous sommes efforcés d'employer les termes plus communément utilisés par les Églises pour se décrire elles-mêmes. Le texte anglais utilise l'expression «Église catholique romaine» pour des raisons de clarté. En employant une variété d'appellations, aucune position théologique n'est adoptée intentionnellement par l'IARCCUM qui s'est efforcée d'être juste envers la propre compréhension de chacun des deux partenaires de dialogue.

² Voir Annexe I.

³ Le Rapport final (Service d'information [SI] 49 (1982/11-111), pp. 80-114) comprend les déclarations Doctrine eucharistique (1971); Ministère et ordination (1973); L'Autorité dans l'Église I (1976); une Élaboration de chacun de ces trois textes (Eucharistie et Ministère en 1979, L'Autorité dans l'Église I et L'Autorité dans l'Église II en 1981 (1981)). Pour une liste complète des documents d'ARCIC, voir Annexe II.

⁴ Résolution 8, Conférence de Lambeth de 1988 dans *Anglicans et catholiques - La quête de l'unité*, Bayard, Centurion, Cerf (éd), Paris, 1997, p. 233.

⁵ Résolution 8, Conférence de Lambeth de 1988 dans *Anglicans et catholiques - La quête de l'unité*, Bayard, Centurion, Cerf (éd), Paris, 1997, p. 233.

⁶ Clarifications à propos de certains aspects des déclarations communes sur l'Eucharistie et le ministère dans SI 87 (1994/IV), pp. 243-248. Dans sa lettre aux coprésidents d'ARCIC du 11 mars 1994, le Cardinal Edward Cassidy observait que les Clarifications avaient « été examinées par les dicastères intéressés du Saint-Siège » et qu'en ce qui concerne l'Eucharistie et le ministère « aucune étude supplémentaire ne

semble requise à ce stade » (SI 87 [1994/IV]) p. 243. Aucune réponse anglicane officielle aux Clarifications n'a été faite.

⁷ Cf. Résolution 8, Conférence de Lambeth de 1988 ; Réponse catholique romaine au Rapport final d'ARCIC I.

⁸ Le Salut et l'Église (SI 63 [1987/1], pp. 33-41) a été accueilli comme une « contribution opportune et significative » par la Conférence de Lambeth en 1988 et recommandé pour être étudié dans toute la Communion anglicane. La Congrégation pour la Doctrine de la Foi a également présenté ses remarques sur Le Salut et l'Église, en observant que son jugement était « en grande partie positif », mais qu'elle n'était pas encore « en mesure de ratifier l'affirmation finale (32) selon laquelle l'Église catholique romaine et la Communion anglicane "concordent sur les aspects essentiels de la doctrine du salut et sur le rôle de l'Église dans cette doctrine" ».

⁹ Déclaration commune par le Pape Jean-Paul II et l'Archevêque de Cantorbéry, Dr George Carey, 5 décembre 1996 dans SI 94 (1997/1), pp. 22-23.

¹⁰ *Unitatis redintegratio*, 13, dans *Concile œcuménique Vatican II*, Centurion (éd.), Paris, 1967, pp. 622-623 : « Inter eas, in quibus traditiones et structuræ catholicæ ex parte subsistere pergunt, locum specialem tenet Communio anglicana ».

¹¹ Communion dans la mission dans SI 104 [2000/111], pp. 144-145,4-5).

¹² *Ibid.*, 8.

¹³ *Ibid.*, 10.

¹⁴ Cf. le rapport d'une sous-commission ad hoc de l'IARCCUM, Réflexions ecclésiologiques sur la situation actuelle de la Communion anglicane à la lumière des travaux de l'ARCIC dans SI 119 (2005/III), pp. 106-119 ; lettre du Cardinal Kasper à l'Archevêque de Cantorbéry du 17 décembre 2004, reportée dans SI 118 (2005/I-II), pp. 42-43.

¹⁵ Cf. ARCIC, Le Salut et l'Église (1987), 1 ; notre humanité est transformée, régénérée, restaurée et perfectionnée en Christ (*ibid.*, 12, 13, 17, 19), uniquement par la grâce de Dieu (*ibid.*, 1, 3, 9, 19, 23-25, 27, 30).

¹⁶ Cf. ARCIC, L'Église comme communion dans SI 77 (1991/11), 6ss.

¹⁷ Le Salut et l'Église, 1,9,11.

¹⁸ Assemblée de Canberra (1991), L'unité de l'Église en tant que *Koinonia* : don et vocation dans *Istina* 36, 4 (1991), p. 389.

¹⁹ ARCIC, Rapport final, Introduction, 4.

²⁰ *Ibid.*, 5 ; cf. L'Église comme communion, 8, 13,43.

²¹ *Ibid.*, 7 ; cf. L'Église comme communion, 43.

²² *Ibid.*, 7 ; cf. Le Salut et l'Église, 26-29 ; L'Église comme communion, 17, 19.

²³ L'Église comme communion, 15,35, 38.

²⁴ *Ibid.*, 5. L'Église catholique romaine a fait la même remarque dans la Relation finale du Synode extraordinaire qui s'est tenu à Rome en 1985 pour célébrer le vingtième anniversaire de la conclusion du Concile Vatican II : « L'Église comme communion est un sacrement pour le salut du monde » (II, D, 1 dans *L'Osservatore Romano* du 10 décembre 1985.

²⁵ Rapport final, Introduction, 7.

²⁶ L'Église comme communion, 19.

²⁷ *Ibid.*, 22.

²⁸ *Ibid.*, 22.

²⁹ Le Salut et l'Église, 38. De même, au Concile Vatican II, l'Église catholique romaine a déclaré : « [Le Peuple de Dieu...] se sachant conduit par l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers » (*Gaudium et spes* [Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps], 11). « Tout le bien que le Peuple de Dieu, au temps de son pèlerinage terrestre, peut procurer à la famille humaine, découle de cette réalité que l'Église est « le sacrement universel du salut », manifestant et actualisant tout à la fois le mystère de l'amour de Dieu pour l'homme », (*Gaudium et spes*, 45).

³⁰ Le Salut et l'Église, 28.

³¹ Rapport final, Introduction, 9.

³² *Ibid.*, 6

³³ Cf. également l'expression « le corps des Églises » (*corpus Ecclesiarum*), utilisée par Vatican II, *Lumen gentium* (Constitution dogmatique de l'Église), 23.

³⁴ L'Église comme communion, 43, cf. Actes 2,42.

³⁵ *Ibid.*, 39, 45.

³⁶ *Ibid.*, 45, cf. 24.

³⁷ Cf. *ibid.*, 14, 43, 48.

-
- ³⁸ Conférence de Lambeth, 1998, Résolution IV, 2 (a).
- ³⁹ « Called to be One : Section IV Report » dans *the Official Report of the Lambeth Conférence 1998* (Harrisburg : Morehouse Publishing, 1999), p. 233 ; cf. également Conférence de Lambeth 1998, Résolution III, 8.
- ⁴⁰ Unitatis redintegratio, 3 ; cf. Lumen gentium, 8.
- ⁴¹ Lumen gentium, 14 ; cf. également 15.
- ⁴² *Ibid.*, 8.
- ⁴³ Unitatis redintegratio, 3.
- ⁴⁴ Cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique sur l'œcuménisme *Ut unum sint* (1995), 11.
- ⁴⁵ Unitatis redintegratio, 3.
- ⁴⁶ Lumen gentium, 8.
- ⁴⁷ Cf. *ibid.*, 15.
- ⁴⁸ *Ut unum sint*, 11.
- ⁴⁹ *Ibid.*
- ⁵⁰ Lumen gentium, 22.
- ⁵¹ ARC1C, Le Don de l'autorité (1999) dans SI 100 (1999/1), p. 29, 60.
- ⁵² Cf. ARC1C, L'Autorité dans l'Église II (1981), 17-22.
- ⁵³ L'Église comme communion, 45.
- ⁵⁴ Unitatis redintegratio, 3 ; cf. Lumen gentium, 8.
- ⁵⁵ *Ut unum sint*, 86.
- ⁵⁶ ARCIC, Rapport de Malte (Rapport de la Commission préparatoire entre anglicans et catholiques, 1968) publié dans *Jalons pour l'unité*, Cerf (éd.), Paris, 1982, p. 119, 3.
- ⁵⁷ Le Don de l'autorité, 14. Il est convenu que le terme « Tradition » avec un T majuscule se réfère à « l'Évangile lui-même, transmis de génération en génération dans et par l'Église », en fait au Christ lui-même ; le terme « tradition » avec un t minuscule se réfère au « processus de transmission », la transmission de la vérité révélée ; « traditions » au pluriel s'applique à la diversité de formes d'expression et de traditions confessionnelles : cf. la Quatrième Conférence mondiale Foi et Constitution, Rapport de Montréal, 1963, section II, 39. Par leur nature même, les traditions ont régulièrement besoin d'un examen rigoureux.
- ⁵⁸ Le Salut et l'Église, 27.
- ⁵⁹ ARCIC, L'Autorité dans l'Église I : Éclaircissement (1981), 2.
- ⁶⁰ Le Don de l'autorité, 14.
- ⁶¹ L'Église comme communion, 26.
- ⁶² *Ibid.*, 27.
- ⁶³ Le Don de l'autorité, 16.
- ⁶⁴ L'Église comme communion, 31.
- ⁶⁵ Le Don de l'autorité, 14.
- ⁶⁶ L'Église comme communion, 29.
- ⁶⁷ Rapport de Montréal (1963) (op.cit.), 7, Section II, 45.
- ⁶⁸ Le Don de l'autorité, 19.
- ⁶⁹ L'Église comme communion, 26.
- ⁷⁰ Cf. ARCIC, Marie : Grâce et Espérance dans le Christ (2005), 7 dans SI 118 (2005/I-II), p. 44, qui déclare explicitement l'intention de la Commission de proposer une lecture « ecclésiale et œcuménisme » de l'Écriture.
- ⁷¹ Cf. ARCIC, Ministère et ordination (1973), 10 dans SI 23 (1974/1), p. 17.
- ⁷² Cf. L'Église comme communion, 32.
- ⁷³ Cf. Conseil œcuménique des Églises, Baptême, Eucharistie et Ministère [BEM], Document de Foi et Constitution n° 111 (Genève : Publications du Cœ, 1982), Baptême, 1-23.
- ⁷⁴ Cf. *ibid.*, 3.
- ⁷⁵ Le Salut et l'Église, 16.
- ⁷⁶ *Ibid.*
- ⁷⁷ *Ibid.*, 17.
- ⁷⁸ BEM, Baptême, 6.
- ⁷⁹ Cf. L'Église comme communion, 15, 19.
- ⁸⁰ Cf. *ibid.*, 50, qui cite la Déclaration commune du Pape Jean-Paul II et de l'Archevêque Robert Runcie du 2 octobre 1989.
- ⁸¹ Cf. BEM, Baptême, 20.
- ⁸² Cf. ARCIC, La Doctrine eucharistique (1971), 3.

-
- ⁸³ *Ibid.*
- ⁸⁴ Cf. ARCIC, La Doctrine eucharistique : Éluclation, (1979, 5 ; également 1 Co 11,24-25 ; Le 22,19.
- ⁸⁵ Cf. La Doctrine eucharistique, 5.
- ⁸⁶ La Doctrine eucharistique : Éluclation, 5.
- ⁸⁷ La Doctrine eucharistique, 5.
- ⁸⁸ La Doctrine eucharistique : Éluclation, 5.
- ⁸⁹ La Doctrine eucharistique, 6.
- ⁹⁰ La Doctrine eucharistique : Éluclation, 6.
- ⁹¹ Cf. La Doctrine eucharistique, 7 ; La Doctrine eucharistique : Éluclation, 6.
- ⁹² Cf. La Doctrine eucharistique, 8.
- ⁹³ *Ibid.*
- ⁹⁴ Cf. *ibid.* ; également BEM, l'Eucharistie, 13.
- ⁹⁵ La Doctrine eucharistique : Éluclation, 6.
- ⁹⁶ Cf. BEM, l'Eucharistie, 22-26.
- ⁹⁷ La Doctrine eucharistique, 11.
- ⁹⁸ Cf. BEM, l'Eucharistie, 6.
- ⁹⁹ *Ibid.*, 24.
- ¹⁰⁰ Cf. *ibid.*, 19.
- ¹⁰¹ Cf. Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme, Presses du Vatican, Cité du Vatican, 1993, 104, 122-123, 129-131.
- ¹⁰² Cf. *ibid.*, 132.
- ¹⁰³ Cf. Clarifications ; La Doctrine eucharistique : Éluclation, 9.
- ¹⁰⁴ Cf. Ministère et ordination, 3.
- ¹⁰⁵ Cf. *ibid.*, 17.
- ¹⁰⁶ Cf. *ibid.*, 3.
- ¹⁰⁷ Cf. *ibid.*, 4.
- ¹⁰⁸ Cf. *ibid.*, 14.
- ¹⁰⁹ Cf. *ibid.*
- ¹¹⁰ Ministère et ordination : Elucation (1979), 3.
- ¹¹¹ Ministère et ordination, 14.
- ¹¹² *Ibid.*, 16.
- ¹¹³ Cf. *ibid.*, 15.
- ¹¹⁴ Cf. *ibid.*, 9.
- ¹¹⁵ Cf. L'Église comme communion, 45.
- ¹¹⁶ Cf. Le Don de l'autorité, 38.
- ¹¹⁷ Cf. Ministère et ordination, 9.
- ¹¹⁸ Cf. Ministère et ordination, 13 ; BEM, Ministère, 17.
- ¹¹⁹ Ministère et ordination : Éluclation, 2.
- ¹²⁰ Cf. *ibid.*
- ¹²¹ *Ibid.*
- ¹²² Les Archevêques de Cantorbéry et de York ont examiné et rejeté ces arguments dans leur réponse *Saepius Officio* (1897).
- ¹²³ Jean-Paul II, Lettre apostolique *Ordinatio Sacerdotalis* (1994), 4.
- ¹²⁴ Actuellement, dans 14 des 38 provinces de la Communion anglicane, une législation est en vigueur qui permet l'ordination des femmes au diaconat, au presbytérat et l'épiscopat. 12 autres provinces ordonnent des femmes au diaconat et au presbytérat et trois provinces ordonnent des femmes seulement au diaconat.
- ¹²⁵ Éluclation du Ministère, 5 dit ceci : « Tout en se rendant bien compte que l'ordination de femmes a créé pour l'Église catholique romaine un nouvel et grave obstacle à la réconciliation de nos deux communions (cf. Lettre du Pape Paul VI à l'archevêque de Cantorbéry, 23 mars 1976), la Commission croit que les principes sur lesquels repose son accord doctrinal ne sont pas affectés par de telles ordinations, car elle entendait traiter de l'origine et de la nature du ministère ordonné et non pas de la question de savoir qui peut et qui ne peut pas être ordonné. Si substantielles que puissent être les objections faites à l'ordination des femmes, elles sont d'un autre ordre que celles qui, dans le passé, ont été faites à la validité des ordres anglicans en général ».
- ¹²⁶ ARCIC, L'Autorité dans l'Église I (1976), 1 ; cf. Mt 28,18.
- ¹²⁷ *Ibid.*, 3.

-
- ¹²⁸ Le Don de l'autorité, 5
¹²⁹ *Ibid.*, 9.
¹³⁰ Cf. *ibid.*, 7-13.
¹³¹ *Ibid.*, 32.
¹³² Cf. L'Autorité dans l'Église, 15 et Le Don de l'autorité, 19.
¹³³ Le Don de l'autorité, 28.
¹³⁴ Cf. *ibid.*, 28, 30.
¹³⁵ Cf. L'Autorité dans l'Église I, 18.
¹³⁶ Cf. *ibid.* L'Église comme communion, 32.
¹³⁷ Le Don de l'autorité, 36.
¹³⁸ *Ibid.*, 38.
¹³⁹ *Ibid.*, 44.
¹⁴⁰ *Ibid.*, 33.
¹⁴¹ Cf. *ibid.*, 37.
¹⁴² Cf. L'Autorité dans l'Église I, 9.
¹⁴³ Cf. Autorité I, 19, note 2.
¹⁴⁴ Cf. Rapport final, Introduction, 6.
¹⁴⁵ L'Autorité dans l'Église I, 23.
¹⁴⁶ Cf. L'Autorité dans l'Église II, 9.
¹⁴⁷ L'Autorité dans l'Église II, 23.
¹⁴⁸ Cf. Le Don de l'autorité, 56, 57.
¹⁴⁹ Cf. Section du Rapport sur « Dogmatic and Pastoral Concerns » dans *The Truth Shall Make You Free : Conférence de Lambeth de 1988*, Church House (éd.), Londres, 1988, p. 104.
¹⁵⁰ ARCIC, La Vie en Christ : morale, communion et Église (1994) dans SI 85 (1994/1), 2.
¹⁵¹ Cf. L'Église comme communion, 44, 45.
¹⁵² Cf. La Vie en Christ, 7.
¹⁵³ L'Église comme Communion, 15.
¹⁵⁴ Cf. *ibid.*, 29.
¹⁵⁵ Cf. La Vie en Christ, 9.
¹⁵⁶ Cf. Conférence de Lambeth, 1930, Résolution 25 (réaffirmée à la Conférence de Lambeth successive et également Gaudium et spes, 77, 82.
¹⁵⁷ Cf. Jean-Paul II, Exhortation apostolique sur la famille, *Familiaris Consortio* (1981), 34.
¹⁵⁸ La Vie en Christ, 60 (qui mentionne la Conférence de Lambeth, 1968, Résolution 22).
¹⁵⁹ La Vie en Christ, 46.
¹⁶⁰ *Ibid.*, 47.
¹⁶¹ *Ibid.*, 85-86.
¹⁶² Conférence de Lambeth, 1930, Résolution 16, et Conférence de Lambeth, 1978, Résolution 10.
¹⁶³ *Donum Vitae*, Instruction pastorale de la Congrégation pour la Doctrine de la foi, 1987.
¹⁶⁴ La Vie en Christ, 78.
¹⁶⁵ *Ibid.*, 80-82.
¹⁶⁶ Paul VI, Lettre encyclique *Humanae Vitae* (1968), 11.
¹⁶⁷ Conférence de Lambeth, 1930, Résolution 15, et Conférence de Lambeth, 1968, Résolution 22.
¹⁶⁸ La Vie en Christ, 87.
¹⁶⁹ Catéchisme de l'Église catholique romaine (1970), 2357.
¹⁷⁰ À savoir, l'élection, dans l'Église épiscopaliennne (USA) d'un évêque qui a une relation homosexuelle et l'autorisation du Rite de bénédiction publique pour des unions homosexuelles dans le diocèse clé New Westminster, de l'Église anglicane du Canada.
¹⁷¹ La Résolution 1.10 observait que « compte tenu de la doctrine de l'Écriture », la Conférence « confirme la fidélité au mariage entre un homme et une femme en union pour la vie, et croit que l'abstinence est juste pour ceux qui n'ont pas la vocation du mariage ».
¹⁷² Marie : Grâce et Espérance dans le Christ, 6.
¹⁷³ L'Autorité dans l'Église II, 30 ; Marie : Grâce et Espérance dans le Christ, 2.
¹⁷⁴ Marie : Grâce et Espérance dans le Christ, 6.
¹⁷⁵ *Ibid.* 56-58.
¹⁷⁶ L'Autorité dans l'Église II, 30 ; Marie : Grâce et Espérance dans le Christ, 2.
¹⁷⁷ Marie : Grâce et Espérance dans le Christ, 64-75.
¹⁷⁸ Dans l'Église catholique romaine la discipline est exposée dans le Directoire œcuménique, 129-132 ; la discipline anglicane varie d'une province à l'autre.

¹⁷⁹ Cf. Timothy Bradshaw, *Commentary and Study Guide on the Seattle Statement of the Anglican - Roman Catholic International Commission, Mary : Grace and Hope in Christ*, Anglican Communion Office, London, 2005 ; *Mary : Grace and Hope in Christ - The Text with Commentaries and Study Guide* ; Donal Bolen et Gregory Cameron (éd.), Londres : Continuum, 2006.

¹⁸⁰ Conseil Pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, *la dimension œcuménique dans la formation de ceux qui travaillent dans le ministère pastoral*, Cité du Vatican, Presses du Vatican, 1997.

¹⁸¹ Par exemple, au Soudan les évêques anglicans et catholiques romains se sont rencontrés régulièrement au cours des quatre dernières années et ont abordé efficacement ensemble d'importantes questions sociales.

¹⁸² Dans l'Église catholique romaine, ces documents comprendraient des textes tels que les encycliques papales et autres doctrines officielles. Dans la Communion anglicane, ce serait les rapports des Commissions de la Communion anglicane, le matériel des quatre Instruments de la Communion et autres documents d'étude.

¹⁸³ Signalons que cela a déjà eu lieu à l'occasion de la récente visite ad limina des évêques catholiques romains de Papoua Nouvelle Guinée.

¹⁸⁴ Cf. *Ut unum sint*, 96 ; *Le Don de l'autorité*, 59.

¹⁸⁵ P. ex. l'initiative du Pape Jean-Paul II au terme du dernier millénaire, dans le but de promouvoir le repentir pour les fautes passées de l'Église.

¹⁸⁶ P. ex. La Commission pour la vérité et la réconciliation, en Afrique du Sud.

¹⁸⁷ *Unitatis redintegratio*, 1.

¹⁸⁸ *Redemptoris missio*, 50.

¹⁸⁹ *Directoire œcuménique*, 208.

¹⁹⁰ Section IX de la Résolution 9.

¹⁹¹ Résolution IV, 1.

¹⁹² « Called to be one : Section IV Report » dans *The Official Report of the Lambeth Conference 1998*, p. 232 qui cite La Déclaration commune de Porvoo (1993) dans *Accords et dialogues œcuméniques*, André Birmelé et Jacques Terme (éd), Les Bergers et les mages, Paris, 1995, 28, p. 187.

¹⁹³ Déclaration commune du Pape Paul VI et de l'Archevêque de Cantorbéry, Dr Michael Ramsay, 24 mars 1966, dans ARCIC I, Rapport final, pp. 117-18.

¹⁹⁴ Déclaration commune du Pape Paul VI et de l'Archevêque de Cantorbéry, Dr Donald Coggan, 29 avril 1977, dans SI 34 (1977/11), p. 5.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ Déclaration commune du Pape Jean-Paul II et de l'Archevêque de Cantorbéry Robert Runcie, 2 octobre 1989, dans SI 71 (1989/II-IV), pp. 122-23.

¹⁹⁸ Déclaration commune du Pape Jean-Paul II et de l'Archevêque de Cantorbéry Dr George Carey, 5 décembre 1966, dans SI 94(1997/1), pp. 20-21.

¹⁹⁹ *L'Église comme communion*, 43.

²⁰⁰ *Ibid.*, 4.

²⁰¹ Déclaration commune du Pape Jean-Paul II et de l'Archevêque de Cantorbéry Robert Runcie, 29 mai 1982, dans SI 49 (1982/11-111), pp. 46-47, cette citation, 5, p. 52.

²⁰² *Ut unum sint*, 78 ; Conférence de Lambeth 1998, Résolution IV.7 et Résolution IV.24a, « The Canberra Statement ».

²⁰³ *Communion dans la mission*, 6.

Source :

Service d'information (Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens), n° 124, 2007

documentation-unitedeschretiens.fr